

## MORPHOLOGIE ET MORPHÉMATIQUE

L'analyse en morphèmes est un des fondements de l'analyse linguistique scientifique. Car le morphème est parfaitement définissable au point de vue théorique, tandis que le mot est une réalité apparemment floue et difficilement délimitable. Quand les dictionnaires en donnent une définition plus compréhensive et intéressante que la définition graphique traditionnelle d'unité comprise entre deux espaces, leur définition est assez comparable à celle du morphème, et elle a l'inconvénient de ne pas s'appliquer au mot graphique.

L'analyse en morphèmes a le gros avantage de permettre un renouvellement complet de la description grammaticale traditionnelle, précisément parce que le morphème est un concept définissable et défini. Mais il faut reconnaître que, même aujourd'hui, rares sont les grammaires d'une langue particulière qui utilisent vraiment la notion de morphème. Au mieux, comme la grammaire française récente de Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, on fait un chapitre où l'on définit remarquablement le morphème et les problèmes d'analyse morphématique; mais dans le reste de l'ouvrage, il n'est plus question que de mots. Et l'on justifie cette façon de faire pour ainsi dire en deux temps. D'abord on prétend que "le mot prototypique <est>un mot simple" (Riegel, Pellat, Rioul, 1994, 532); puis on observe qu'en français, "où le mot constitue incontestablement le signe de base" (558), "les mots simples <comme> *table*, *rapide*, *lav(er)*, etc. <...> correspondent en fait à des morphèmes" (Riegel, Pellat, Rioul, 1994, 540). De là à penser que le morphème est le prototype du mot, et le tour est joué. Les difficultés de l'analyse en morphèmes sont escamotées; et l'on peut travailler en toute quiétude sur les mots de la tradition.

Quelques indications bibliographiques:

- Gleason, H. A., 1969, *Introduction à la linguistique*, trad. de F. Dubois-Charlier, Paris, Larousse: chap. 5: "Le morphème" (44-54); chap. 6: "Identification des morphèmes" (55-64); chap. 7: "Classement des allomorphes en morphèmes" (65-75); chap. 8: "Éléments de morphologie anglaise" (76-90).
- Nida, Eugene A., 1965<sup>9</sup>, (1ère éd.: 1946), *Morphology, The descriptive analysis of words*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, "Chapter 2: The identification of morphemes" (6-18, 41-49 et 54-61).
- Hockett, Charles F., 1969<sup>14</sup>, (1ère éd.: 1958), *A course in modern linguistics*, New York, chapitre 14: "Morphemes", 123-135.
- Harris, Zellig S., 1963<sup>6</sup>, (1ère éd.: 1947), *Structural linguistics*, Phoenix Books, Univ. of Chicago; surtout "12. Morphological elements: morphemic segments" (156-167).
- Martinet, André, 1967<sup>2</sup>, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Colin, Chap. 4: Les unités significatives, I: L'analyse des énoncés, p. 101-107.

- François, Frédéric, 1968, "La description linguistique", "La première articulation", p. 228-249, in: Martinet, André, éd., 1968, Encyclopédie de la Pléiade: *Le langage*, Paris, Gallimard.
- Legend-Gelber, Régine, 1980, "Les unités significatives et leurs relations", in: François, Frédéric, éd., *Linguistique*, Paris, PUF, 124-138.
- Joos, Martin, (ed.), 1958, *Readings in linguistics I*, : l'article d'Eugene Nida, "The identification of morphemes" (255-271); l'article de Charles F. Hockett, "Problems of morphemic analysis" (229-242); l'article de Zellig S. Harris, "Morpheme alternants in linguistic analysis" (109-115).
- Lyons, John, 1970, *Linguistique générale, Introduction à la linguistique théorique*, trad. par F. Dubois-Charlier, David Robinson, (original: 1968), Larousse; "5.3. le morphème" (139-149) et "5.4. le mot" (149-158).

## 1ERE PARTIE : THÉORIE

**CHAPITRE I. NOTIONS THÉORIQUES DE BASE** pour procéder à l'analyse en morphèmes d'un énoncé.

**1. Axe syntagmatique et axe paradigmatique:** Ferdinand de Saussure a montré que tout signe linguistique entrait dans deux sortes de rapports qu'il appelait "les rapports syntagmatiques" et "les rapports associatifs".

**a. Rapports syntagmatiques et rapports associatifs:** Les rapports syntagmatiques sont ceux que "dans le discours, les mots (*sic* ; mais ceci n'enlève rien à la pertinence de l'observation !) contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement" (Saussure, 1967, 170). Ils sont "fondés sur le caractère linéaire de la langue, qui exclut la possibilité de prononcer deux éléments à la fois" (Saussure, 1967, 170) et contraint par conséquent les unités linguistiques à se présenter les unes après les autres dans la chaîne parlée. Ferdinand de Saussure appelait syntagmes les combinaisons "de deux ou plusieurs unités consécutives" (Saussure, 1967, 170), "combinaisons qui ont pour support l'étendue" (Saussure, 1967, 170) et qui se font par conséquent sur l'axe horizontal de la chaîne parlée.

Les rapports associatifs se définissent eux par le fait que, "en dehors du discours, les mots offrant quelque chose de commun s'associent dans la mémoire" (Saussure, 1967, 171) du locuteur et de l'auditeur. Pour reprendre un des exemples de Ferdinand de Saussure, le mot *enseignement* est impliqué dans une série associative qui a en commun le radical *enseign-*, à savoir *enseignement*, *enseigner*, *enseignons*, *renseigner*, etc., et dans une autre série associative qui a en commun le suffixe *-ment*, à savoir *enseignement*, *changement*, *armement*, etc. Ces deux séries associatives ont, chacune, en commun un élément qui est une unité significative, c'est-à-dire un élément formel et sémantique. Mais le même mot

*enseignement* est aussi impliqué dans une série associative où l'élément commun est seulement phonétique, à savoir *enseignement, clément, justement, etc.*, et dans une série associative qui repose "sur la seule analogie des signifiés" (Saussure, 1967, 174), à savoir *enseignement, instruction, apprentissage, éducation*. Ces différents rapports associatifs peuvent être représentés par la figure 1.

Ferdinand de Saussure oppose clairement les rapports associatifs et les rapports syntagmatiques en les caractérisant de la façon suivante:

"Le rapport syntagmatique est *in praesentia*: il repose sur deux ou plusieurs termes également présents dans une série effective. Au contraire le rapport associatif unit des termes *in absentia* dans une série mnémonique virtuelle" (Saussure, 1967, 171).

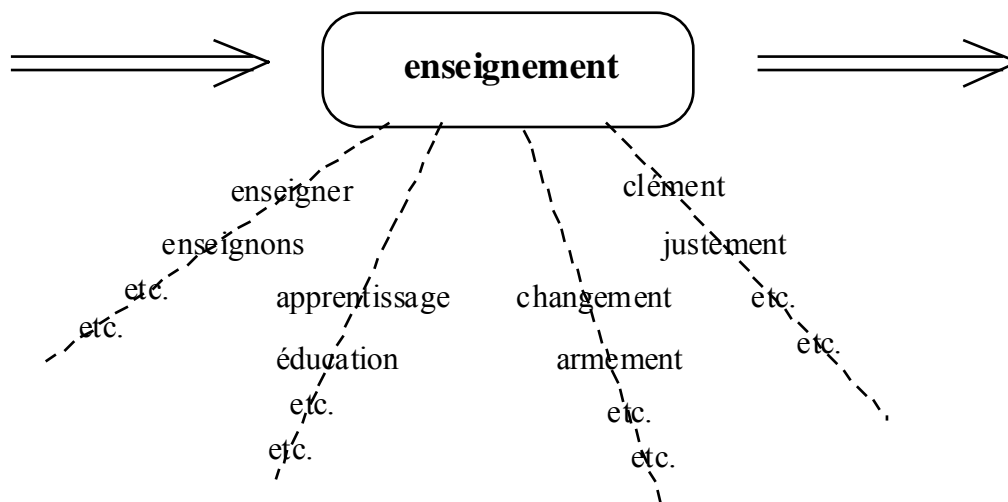


fig. 1: rapports associatifs

**b. Rapports paradigmatiques:** "Pour éviter le psychologisme adopté dans le Cours de F. de Saussure <Hjelmslev a substitué> le terme de 'rapport paradigmatique' à celui de 'rapport associatif'" (Hjelmslev, 1938, 161, note 3). Mais par ce nouveau terme, il désigne seulement la relation (qu'il nommait du reste 'corrélation') existant "entre les membres d'une catégorie" (Hjelmslev, 1938, 162) ou de ce qu'il appelle un paradigme, c'est-à-dire d'"une classe d'éléments qui peuvent être placés à une même place d'une chaîne" (Hjelmslev, 1966, 56). C'est donc les rapports paradigmatiques que maintenant on oppose aux rapports syntagmatiques, les rapports syntagmatiques étant les rapports dans l'énoncé entre des unités qui y sont effectivement mises en oeuvre, et les rapports paradigmatiques les rapports "entre des unités qui peuvent figurer dans un même contexte et qui, dans ce contexte, s'excluent mutuellement" (Martinet, 1967<sup>2</sup>, 27).

Voici les définitions que l'on peut trouver dans le *Dictionnaire de linguistique* de Jean Dubois:

"On appelle *rapport syntagmatique* tout rapport existant entre deux ou plusieurs unités apparaissant effectivement dans la chaîne parlée" (Dubois, Jean, et *alii*, 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 477)

"En linguistique moderne, un *paradigme* est constitué par l'ensemble des unités entretenant entre elles un rapport virtuel de substituabilité" (Dubois et *alii*, 1973, 353).

**c. Liens entre ces deux sortes de rapports:** Une fois bien distingués l'axe syntagmatique, c'est-à-dire l'axe horizontal de la chaîne parlée, et l'axe paradigmatique, c'est-à-dire l'axe vertical par rapport à la chaîne parlée, il importe de ne pas les séparer et de bien voir qu'ils fonctionnent en s'appuyant pour ainsi dire l'un sur l'autre. Hjelmslev disait justement que "le mécanisme de la langue est établi sur un réseau de rapports syntagmatiques et paradigmatiques qui se conditionnent mutuellement" (Hjelmslev, 1938, 161). De fait si Ferdinand de Saussure est tenté de voir dans le mot *enseignement* une combinaison syntagmatique (ou un syntagme) formée de deux unités linguistiques, c'est parce qu'il est impliqué dans deux séries paradigmatiques différentes, à savoir d'une part *enseignement, enseignant, enseigné*, qui correspond au paradigme des suffixes *-ment, -ant, -é*, et d'autre part *enseignement, changement, armement*, qui correspond au paradigme des radicaux verbaux *enseign-er, chang-er, arm-er*. Certes l'existence de ces deux séries paradigmatiques n'apprend rien sur la nature du rapport syntagmatique qui unit *enseign-* et *-ment*, mais elle met en évidence l'existence d'une combinaison sur l'axe syntagmatique. En cela donc le paradigmatique et le syntagmatique sont liés entre eux et se conditionnent bien mutuellement.

**2. Le morphème:** Pour la linguistique moderne, l'unité minimale significative est le morphème (ou le monème).

**a. Définition:** Le morphème est un signe linguistique minimal, le signe linguistique étant défini depuis Saussure comme l'association d'un signifié et d'un signifiant, c'est-à-dire, pour reprendre les propres mots de Saussure, que

"le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique" (Saussure, 1967, 98).

Les morphèmes sont donc fondamentalement d'une part des unités à deux faces, c'est-à-dire des unités qui conjoignent un sens et une forme phonique ou des "unités doués d'un contenu sémantique et d'une expression phonique" (Martinet, 1967<sup>2</sup>, 20), et d'autre part des unités minimales, c'est-à-dire des unités significatives qui ne peuvent pas être segmentées en unités à deux faces plus petites.

On peut regretter cette appellation de morphème, en prétextant que dans morphème, il y a le mot grec *morfē*, qui veut dire «forme», et qu'il serait donc préférable de limiter le sens de ce mot à la morphologie, c'est-à-dire à ce qui est purement formel. Mais

signalons que, dans la tradition linguistique préstructuraliste, le mot morphème n'était déjà pas limité à du formel. Marouzeau le définissait en effet ainsi:

"Élément de formation (gr. *morphê* = forme) propre à conférer un aspect grammatical aux éléments de signification, et qui sert ainsi à définir l'espèce du mot (nom, verbe, etc.), la catégorie grammaticale (genre, nombre, personne), la relation syntaxique (sujet, régime)" (Marouzeau, 1969<sup>3.3</sup>, 148).

La première partie de la définition indique bien qu'il s'agit de forme; mais la seconde partie précise que cette forme joue un rôle grammatical. Il s'agit donc de quelque chose de plus que d'un simple élément formel.

Quoi qu'il en soit, l'usage du terme de morphème est maintenant bien établi, dans les différentes écoles linguistiques modernes, comme le remarque le *Dictionnaire de linguistique* de Jean Dubois:

Dans la terminologie de la grammaire distributionnelle et dans l'analyse en constituants immédiats, le terme de *morphème* désigne le plus petit élément significatif individualisé dans un énoncé, que l'on ne peut diviser en unités plus petites sans passer au niveau phonologique. C'est donc l'unité minimale de la première articulation, la première unité porteuse de sens; à ce titre, il s'oppose au phonème, unité minimale de la deuxième articulation" (Dubois et alii, 1973, 324).

Les grands manuels de langue anglaise disent en général la même chose:

"les morphèmes sont les plus petits éléments individuellement significatifs (*the smallest individually meaningful elements*) dans les énoncés d'une langue" (Hockett, 1969<sup>14</sup>, 123)

"Une des premières tâches qu'affronte le linguiste qui examine une nouvelle langue <...> est l'identification des unités significatives minimales (*the minimal meaningful units*) dont cette langue est formée. Ces unités minimales sont appelées «morphèmes»" (Nida, 1965<sup>9</sup>, 6).

"le morphème est la plus petite unité qui soit grammaticalement pertinente" (Gleason, 1969, 46).

**b. Le monème de Martinet :** Une terminologie divergente est utilisée par les fonctionnalistes français qui se rattachent à André Martinet. Celui-ci appelle en effet monème l'unité significative minimale, et distingue deux sortes de monèmes, à savoir les monèmes grammaticaux ou morphèmes, qui relèvent de la grammaire, et les monèmes lexicaux ou lexèmes, "qui trouvent leur place dans le lexique, et non dans la grammaire" (Martinet, 1967<sup>2</sup>, 16). Ce faisant, Martinet se rapproche de la tradition européenne préstructuraliste, qui voyait dans le morphème un composant formel du mot doté d'un rôle grammatical, tout en s'en distinguant expressément : il préfère opposer le morphème au lexème, alors que Marouzeau opposait le morphème au sémantème. Sa notion de morphème a donc une extension moindre

que celle des autres linguistes, puisqu'elle embrasse une partie seulement des unités significatives minimales que les autres linguistes appellent morphèmes. Une telle divergence terminologique peut certes créer quelques confusions ; mais il faut bien reconnaître qu'elle n'est pas trop grave, dans la mesure où chez Martinet, le morphème est malgré tout une unité significative minimale.

Pour comprendre la portée plus large de l'usage non-martinettien du morphème, il faut partir du fondateur de la linguistique structuraliste américaine, Léonard Bloomfield. Dans son maître-livre *Language*, il appelle "forme linguistique" toute "forme phonétique qui a un sens" (Bloomfield, 1990, 31), c'est-à-dire aussi bien une phrase, un syntagme ou un mot. Bref sa "forme linguistique" correspond au "signe linguistique" de Saussure. Et il définit en ces termes le morphème :

"Une forme linguistique qui ne possède pas de ressemblance phonétique et sémantique partielle avec une autre forme, est une *forme simple* ou un *morphème*.<...> Des morphèmes peuvent présenter des ressemblances phonétiques partielles, comme le font par exemple *bird* «oiseau» [b@d] et *burr* «halo» [b@.], ou même des homonymies comme *air*, *aire*, *haire*, *hère*, mais cette ressemblance est purement phonétique et non sémantique" (Bloomfield, 1970, 153).

Le morphème est donc, dès les origines de la linguistique moderne américaine, plus qu'une pure forme ; c'est une forme linguistique, c'est-à-dire finalement une forme qui signifie quelque chose.

**c. Le courant harrissien et chomskyen** : La linguistique américaine a proposé une autre conception du morphème, qui repose non pas sur une simple différence terminologique, comme dans le cas du fonctionnalisme martinettien, mais sur une véritable divergence théorique, puisque elle définit le morphème sans la moindre référence à la signification. Telle est par exemple la position du distributionnalisme de Harris.

Pour analyser une suite de la chaîne parlée, Harris en effet recherche d'abord ce qu'il appelle des segments morphémiques —*morphemic segments*—, lesquels sont définis premièrement comme des "séquences phonémiques indépendantes" (d'après Harris, 1960<sup>4</sup>, 157), c'est-à-dire des séquences qui peuvent commuter dans un contexte donné, et dont le contexte peut commuter, et deuxièmement comme des "séquences phonémiques indépendantes qui ont des similarités distributionnelles avec d'autres séquences phonémiques indépendantes" (d'après Harris, 1960<sup>4</sup>, 179). Puis il réunit en une seule unité qu'il appelle précisément morphème les segments morphologiques qui sont en distribution complémentaire, le morphème étant dans ces conditions "une classe d'un ou de plusieurs éléments morphémiques complémentaires" (d'après Harris, 1960<sup>4</sup>, 212-213).

Avec de tels principes on peut segmenter la suite formée par le mot *récepteur* en trois morphèmes, en vertu des trois séries de commutations :

*ré-cepteur / per-cepteur / con-cepteur / ac-cepteur*  
*ré-cep-teur / ré-dac-teur / ré-flec-teur / ré-trac-teur / ré-duc-teur*  
*récep-teur / récep-tion / récep-tivité / récep-tacle.*

La première série de commutations montre que *ré-* est un segment phonique indépendant de son environnement, la deuxième que *-cep-*, et la troisième que *-teur* le sont également. Il n'est pas possible de leur attribuer un signifié quelconque. Mais cela ne les empêche pas de commuter, et donc d'être des unités linguistiques minimales.

La linguistique chomskyenne va dans le même sens. Elle relève "des contre-exemples à <l'hypothèse> qui définit les morphèmes comme des éléments porteurs de sens" (Chomsky, 1969, 110), tels, en anglais, que le "«to» dans «I want to go» ou le support postiche «do» dans «did he come?»" (Chomsky, 1969, 109). "Le morphème est alors défini, ainsi que le précise Manfred Bierwisch, simplement par sa place à l'intérieur de l'ensemble du modèle, et non par sa capacité d'avoir une signification propre" (d'après Bierwisch, 1967, 53). Le morphème n'est plus dans ces conditions une unité objective, mais, selon le mot même de Manfred Bierwisch, une "unité de théorie". Toutefois la terminologie standard du générativisme préfère donner à cette unité de la description syntaxique le nom de "formant" (en angl. *formative*). Noam Chomsky appelle en effet formants les "unités syntaxiques minimales" (Chomsky, 1971, 12), subdivisant même ces dernières en deux classes, à savoir les formants lexicaux et les formants grammaticaux (Chomsky, 1971, 93-94).

Quoi qu'il en soit, la terminologie chomskyenne a l'avantage d'éviter les risques de confusion. Elle permet de laisser au terme morphème une seule signification, à savoir celle qui correspond à sa définition majoritaire d'unité significative minimale. Mais il est alors important de bien définir le morphème comme l'association d'un signifié et d'un signifiant, et non pas seulement d'un sens et d'une forme phonique ou d'un contenu et de son expression, à moins de ne pas donner au mot *sens* uniquement l'acception de contenu sémantique correspondant à un concept logique ou à une réalité objective, et d'admettre que l'on puisse aussi parler de sens grammatical. Car le signifié d'un morphème peut être ou sémantique ou grammatical. Voilà pourquoi Martinet donne des précisions qui paraissent redondantes, mais ne le sont nullement, quand il définit ainsi le monème:

"Comme tout signe linguistique, le monème est une unité à deux faces, une face signifiée, son sens ou sa valeur, et une face signifiante qui la manifeste sous forme phonique et qui est composée d'unités de deuxième articulation" (Martinet, 1967<sup>2</sup>, 16).

Mais attention, cela ne veut pas dire que toutes les catégories morphologico-sémantiques de la grammaire traditionnelle correspondent forcément à une valeur, c'est-à-dire à un signifié de morphème. On pourrait montrer par exemple que ce que les grammaires scolaires appellent présent ou singulier n'est nullement un morphème. Le temps dit présent est en fait le nom que les grammaires donnent à la forme verbale comme *nous chant-Ø-ons*, qui n'a aucun morphème de temps là où un imparfait comme *nous chant-i-ons* contient un morphème de

signifiant /i/ et de signifié «non actuel». Contrairement à ce que donne à penser son nom, le présent ne signifie pas plus par lui-même l'actuel que le passé ou l'avenir. De la même façon on verra que le prétendu singulier n'est que l'absence d'un morphème de «pluralité», et non pas un morphème signifiant l' «unicité».

**d. Deux sortes de morphèmes:** Il peut être utile de distinguer deux classes différentes de morphèmes, comme le fait Martinet, quand il distingue "entre des monèmes grammaticaux (morphèmes) et des monèmes lexicaux (lexèmes)" (Martinet, 1967<sup>2</sup>, 119). Mais on parlera de morphèmes lexicaux (ou lexèmes), et de morphèmes grammaticaux. Certains utilisent alors l'appellation simple de grammèmes; car si les morphèmes lexicaux sont ceux "qui trouvent leur place dans le lexique" (Martinet, 1967<sup>2</sup>, 16), les morphèmes grammaticaux sont "ceux qui <...> apparaissent dans les grammaires" (Martinet, 1967<sup>2</sup>, 16). Mais il faut bien reconnaître que ce terme de grammème n'est pas vraiment entré dans l'usage.

On définit généralement les lexèmes comme des morphèmes "qui appartiennent à des inventaires illimités" (Martinet, 1967<sup>2</sup>, 119), et les morphèmes grammaticaux comme des morphèmes qui font partie de paradigmes dont les membres sont en "nombre relativement réduit" (Martinet, 1967<sup>2</sup>, 119). Ceci est peut-être une façon plus heureuse de les définir que de rattacher les premiers au lexique et les seconds à la grammaire. Car même des morphèmes grammaticaux comme les articles définis ou indéfinis, qui appartiennent au paradigme très réduit des déterminants, ou comme les prépositions, qui appartiennent, elles, à un paradigme plus nombreux, mais incontestablement moins ouvert que celui des noms communs, sont couramment mentionnés dans les dictionnaires.

**3. la commutation:** Pour identifier les morphèmes, la linguistique moderne dite structuraliste a proposé d'utiliser une procédure qui s'appelle la commutation, et dont la justification théorique est à chercher dans le fait que les relations syntagmatiques et les relations paradigmatiques se conditionnent mutuellement. Comme nous l'avons observé précédemment, la séquence syntagmatique *enseignement* est analysable en deux unités significatives parce qu'elle combine deux segments syntagmatiques plus petits qui appartiennent à deux séries paradigmatiques différentes, à savoir les radicaux verbaux *enseign-er, chang-er, arm-er* (qui sont des morphèmes lexicaux), et les suffixes *-ment, -ant, -é* (qui sont des morphèmes grammaticaux).

**a. Définition :** Mettre en œuvre la commutation pour identifier des unités significatives "consiste à comparer des paires ou des groupes d'énoncés qui présentent une opposition partielle à la fois dans l'expression et dans le contenu; si l'opposition n'est pas partielle (autrement dit, s'il n'y a pas une identité manifeste à un endroit ou à un autre des énoncés) et si cette opposition n'existe pas à la fois dans l'expression et dans le contenu, la comparaison est sans intérêt" (Gleason, 1969, 56) pour l'analyse en morphèmes. Par contre s'il

y a une différence partielle et au niveau de la forme et au niveau du sens, il est raisonnable de supposer que la différence partielle de forme est le support de la différence partielle de sens, qu'elle est associable à la différence de sens, et donc que ces deux différences partielles sont les deux faces d'un signe linguistique, lequel ne sera un morphème, que s'il est minimal, c'est-à-dire s'il n'est pas lui-même décomposable en associations de différence partielle de forme et de différence partielle de sens plus petites.

Si par exemple on oppose les deux énoncés:

/ty Sãte tuZuR/ «tu chantais toujours» ~ /Z@Sãte tuZuR/ «je chantais toujours»

on voit qu'en remplaçant /ty/ par /Z@/, cela change partiellement la signification, et remplace la deuxième personne «tu» par la première personne «je». On pourra donc faire l'hypothèse que le segment phonique /ty/ est le signifiant d'un morphème dont le signifié est «tu» ou «l'interlocuteur», et du même coup que le signifiant /Z@/ est probablement à associer au signifié «je» ou «le locuteur», dans la mesure où ces unités significatives ne semblent pas décomposables en unités significatives plus petites.

**b. Particularités de cette commutation :** Depuis le structuralisme, les linguistes utilisent beaucoup la procédure de la commutation pour justifier leurs analyses. C'est à l'aide de la commutation qu'ils isolent les phonèmes d'une langue. Et c'est aussi à l'aide de la commutation que les linguistes américains au moins identifient les constituants immédiats d'une construction syntaxique ou montrent que des unités significatives entrent directement dans une construction. Mais il importe de bien voir qu'on n'emploie pas cette procédure de la même façon suivant que l'on veut obtenir des unités de première articulation comme les morphèmes ou des unités de seconde articulation comme les phonèmes.

Pour identifier des phonèmes, on cherche "la plus petite différence possible dans l'expression en même temps qu'une quelconque différence dans le contenu" (Gleason, 1969, 54). Si dans la séquence phonique

/Z@vwa yn tɛt/ «je vois une tête»

on fait commuter le segment /tɛt/ avec le segment /fij/, une partie seulement de la signification a changé, puisqu'on obtient alors le sens «je vois une fille» au lieu de «je vois une tête», avec maintien de la partie de signification «je vois une». Il est donc permis de penser que la différence de signifiant /fij/ est à associer à la différence de signifié «fille», et que l'association du signifiant /fij/ et du signifié «fille», forme un signe linguistique, qui, ayant toute chance d'être minimal, est un morphème, et qu'il en est de même de l'association du signifiant /tɛt/ et du signifié «tête». Si maintenant, dans le signifiant /tɛt/ de ce morphème, on fait commuter le segment /t/ avec le segment /b/ ou /f/, on obtient le morphème *bête* ou *fête*, qui n'ont absolument rien de commun avec le sens du morphème *tête*. La différence de sens, cette fois, n'est pas partielle, mais totale, le remplacement de /t/ par /b/ ou /f/ n'ayant pas fait apparaître un élément de sens que l'on ne retrouverait pas dans le signifié «tête», et un

élément de sens qui serait une partie du signifié «tête». On dira donc que /t/, /b/ et /f/ sont des phonèmes français, c'est-à-dire des unités distinctives qui, n'étant pas associables à un signifié, permettent de distinguer l'unité significative minimale *tête* de l'unité significative minimale *bête* ou *fête*.

On montrerait de la même façon que le signifiant du lexème *tête* contient deux autres phonèmes, à savoir /ɛ/ et /t/, en faisant commuter le premier de ces segments avec /ʁ/ ou /ʒ/, et le second avec /R/, ce qui donnerait respectivement *tante* ou *teinte*, et *terre*, dont les signifiés n'ont absolument rien de commun avec le sens de «tête». Il faut donc que la commutation d'un segment formel entraîne une différence de sens partielle, et non pas quelconque ou totale, pour que ce segment formel puisse être considéré comme le signifiant d'une unité significative, laquelle représentera un morphème, s'il s'avère qu'elle est minimale.

**c. Remarques sur cette commutation** : La commutation qui permet d'identifier des morphèmes n'est pas une procédure artificielle. C'est "la procédure même par laquelle le petit enfant qui apprend à parler acquiert la délimitation exacte des unités qu'il cherche à manier, par essais et erreurs" (Mounin, Georges, 1968, *Clefs pour la linguistique*, Paris, Seghers, 64). A son père qui lui a dit: "Tu as vu l'p'tit âne", un enfant qui se souvient de l'expression "l'p'tit garçon" répondra: "Oh! l'beau tâne!".

"Si maintenant on lui fait remarquer qu'on ne dit pas un tâne, mais un âne, il se reprendra et dira: "l'beau nâne"; et cela jusqu'à ce qu'il ait saisi la segmentation correcte, c'est-à-dire l'unité structurale et fonctionnelle réelle du code français" (Mounin, 1968, 64).

Par ailleurs la commutation n'est pas une procédure infaillible ni une procédure toujours facilement applicable. Mais ce n'est pas pour autant une procédure inutile et démodée, maintenant que le structuralisme qui l'a promue semble dépassé. C'est un moyen de prouver la pertinence linguistique d'une analyse et de ne pas dire n'importe quoi, sans tenir compte de la façon dont les choses fonctionnent dans la langue sur laquelle on travaille. Il est certain que l'on peut proposer des découpages en unités grammaticales reposant sur des intuitions ou sur des rapprochements ingénieux, comme l'analyse philologique de lat. *monebas* «tu avertissais» en 5 segments :

- mon-* : racine indo-européenne \**men* «penser»
- e-* : suffixe causatif
- b-* : racine \**bhew* «être», employée comme auxiliaire
- a-* : suffixe d'optatif dans les langues italo-celtiques
- s* : désinence de 2<sup>ème</sup> personne du singulier.

Ce découpage, fondé sur des rapprochements comparatistes, a probablement une pertinence historique. Mais il est clair qu'il ne fonctionne pas en latin classique, où *mone-* et *-ba-* ne sont pas segmentables et représentent, chacun, le signifiant d'une unité minimale, *mone-* étant le

support du signifié «avertir», comme le montre son remplacement par *ama-* dans *amabas* «tu aimais», et *-ba-* celui du signifié «imparfait», ou mieux «non actuel», comme le montre sa disparition dans *mones* «tu avertis».

Si on se place au point de vue de la forme, c'est-à-dire au point de vue morphologique, on peut découper fr. *nous avions chanté* en 6 éléments morphologiques :

- nous* : pronom de 1<sup>ère</sup> personne du pluriel
- av-* : radical du verbe auxiliaire *avoir*
- i-* : suffixe temporel d'imparfait
- ons* : désinence de 1<sup>ère</sup> personne du pluriel
- chant-* : radical du verbe *chanter*
- é* : suffixe de participe passé.

Mais quelle théorie cohérente peut-on donner de ces prétendus éléments morphologiques ? Certains, comme le suffixe *-i-* et le radical *chant-*, sont associables à un élément de signification, et correspondent donc à des signifiants de morphèmes. Le statut des autres est pour le moins disparate. L'un ressemble au verbe *avoir*, mais n'a pas le sens de ce verbe. Ce n'est qu'un moyen de former avec le prétendu suffixe de participe passé, qui, lui non plus, n'a pas le sens du participe passé, le temps appelé passé composé, temps que l'adjonction du morphème d'imparfait transforme en un temps appelé plus-que-parfait. Quant à la désinence *-ons*, c'est un autre type d'élément morphologique, à savoir une désinence, à laquelle s'ajoute le plus souvent, mais pas toujours le pronom personnel *nous*, pour signifier la première personne du pluriel. Il paraît donc impossible de donner une définition quelque peu unitaire des six prétendus éléments morphologiques que les grammaires aiment à reconnaître dans la forme verbale *nous avions chanté*.

**4. Le mot:** Si le morphème doit être l'unité minimale de la description linguistique, qu'en est-il du mot, que les grammaires ont l'habitude d'utiliser pour décrire et analyser les langues? Lorsqu'il n'est pas défini simplement comme un segment graphique, c'est-à-dire comme un

"élément de la langue constitué d'un ou de plusieurs phonèmes et susceptible d'une transcription graphique comprise entre deux blancs" (*Le Petit Larousse Illustré*, 1992, 657),

il reçoit des définitions tout à fait comparables à celle du morphème:

"son monosyllabique ou polysyllabique, composé de plusieurs articulations, qui a un sens" (Littré)

"chacun des sons ou groupe de sons correspondant à un sens, entre lesquels se distribue le langage" (*Le Nouveau Petit Robert*, 1993, 1443).

Le mot aurait donc un son et un sens, bref un signifiant et un signifié, comme le morphème!

Les dictionnaires de linguistique tiennent ordinairement le même langage, mais en signalant les difficultés d'une définition rigoureuse du mot:

"«Un mot résulte de l'association d'un sens donné à un ensemble de sons susceptible d'un emploi grammatical donné.»

Cette formule (A. Meillet), conçue en termes assez généraux pour pouvoir s'appliquer à toute langue, fait apparaître la difficulté de proposer une définition précise du mot. L'unité même du mot n'est pas aisément reconnaissable" ( Marouzeau, 1969<sup>3.3</sup>, 149-150)

"1. En linguistique traditionnelle, le *mot* est un élément linguistique significatif composé d'un ou de plusieurs phonèmes; cette séquence est susceptible d'une transcription écrite (idéogrammatique, syllabaire ou alphabétique) comprise entre deux blancs; <...>

2. En linguistique structurale, la notion de *mot* est souvent évitée en raison de son manque de rigueur" ( Dubois et *alii*, 1973, 327).

La présentation nuancée de Marouzeau correspond assez bien à la position de la linguistique dominante de l'époque, que l'on retrouve dans le manuel de Vendryès intitulé *Le langage*, en des termes peut-être encore plus clairs :

"La variété des procédés morphologiques fait que la définition du mot varie suivant les langues" (Vendryès, 1968<sup>2</sup>, 106).

"Le mot ne comporte donc pas de définition générale applicable à toutes les langues, si ce n'est celle qu'a proposée M. Meillet, et qui laisse précisément indécise la façon dont s'exprime l'emploi grammatical: «Un mot résulte de l'association d'un sens donné à un ensemble donné de sons susceptible d'un emploi grammatical donné» (*Revue de métaphysique et de morale*, Paris, 1913, p. 11)" (Vendryès, 1968<sup>2</sup>, 108).

Tout ceci revient bien à voir malgré tout dans le mot une unité significative plus ou moins assimilable au morphème.

**a. Différences d'avec le morphème:** Mais contrairement à ce que disent les lexicographes et à ce que souhaiteraient les linguistes et les grammairiens, on ne peut pas identifier même approximativement le mot et le morphème, en considérant par exemple que le morphème est le prototype du mot, ou, ce qui revient à peu près au même, en admettant d'une part que "le mot prototypique <est> un mot simple" (Riegel, Pellat, Rioul, 1994, 532), et d'autre part que "les mots simples *table*, *rapide*, *lav(er)*, etc. <...> correspondent en fait à des morphèmes" (Riegel, Pellat, Rioul, 1994, 540).

Dans une phrase formée de trois mots comme

Il recommencerait volontiers [il R@k0m@s@Rε v0l@je]

on a en réalité six morphèmes, à savoir

1) /il/ «il», à cause de la paire minimale *Il recommencerait volontiers* ~ *Tu recommencerais volontiers*, où la différence dans l'orthographe du verbe n'est pas pertinente, puisqu'elle ne correspond à aucune différence de prononciation,

2) /R@/ «de nouveau», à cause de la commutation avec zéro de /il R@kOmʁs@Rɛ vOɪʁje/,

3) /kOmʁs/ «commencer», à cause de la paire /il R@kOmʁs/-/Sʁ-@Rɛ vOɪʁje/,

4) /@R/ «prospectif», à cause de la paire *Il recommencerait volontiers* ~ *Il recommençait volontiers*,

5) /ɛ/ «non actuel», à cause de la paire *Il recommencerait volontiers* ~ *Il recommencera volontiers*,

6) /vOɪʁje/ «de bon gré», à cause de la commutation avec *peut-être*, qui signifie quelque chose comme «probablement» au lieu de «avec plaisir, de bon gré». Seuls les deux mots *il* et *volontiers* correspondent chacun à un morphème, alors que l'unique mot verbal *recommencerait* combine, lui, quatre morphèmes.

Mais l'inverse peut aussi se produire. C'est ainsi que la locution "*au fur et à mesure* (bien que l'orthographe incite à y voir cinq mots), fonctionne comme un seul monème en français, car les cinq segments ne peuvent commuter qu'en bloc, — ce qu'a bien saisi *le Canard enchaîné*, comme l'observait malicieusement Georges Mounin, quand il segmente exprès erronément et ironiquement la locution en écrivant: *au fur de la chose, selon le fur du processus*, etc." (Mounin, 1968, 66). Il arrive même que le découpage en morphèmes n'ait rien à voir avec le découpage en mots. Par exemple la forme verbale

Nous avons parlé [nuz avʁpaRle]

est constituée de trois mots et aussi, nous le verrons, de trois morphèmes, lesquels semblent se moquer du découpage en mots, puisque aucun des trois ne correspond à un mot. Il y a d'une part le lexème *parl-*, qui est une partie du mot que constitue le participe passé *parlé*, et les deux morphèmes grammaticaux que sont le morphème de personne *nous...-ons*, et le morphème aspectuel *av-...-é*. Le premier a pour signifiant un mot et une partie de mots, le second deux parties de mots.

Faut-il dans ces conditions rejeter le mot hors d'une description linguistique proprement scientifique?

**b. Rejet du mot?** C'est ce que sont tentés de penser des théoriciens comme Martinet qui préfèrent se passer du mot:

"puisque'il n'y a pas moyen, écrit Martinet, de définir simplement le terme 'mot' de façon à faire concorder cette définition avec l'usage ordinaire que l'on en fait, les structuralistes font de ce terme un usage aussi restreint que possible, et sont enclins à refuser de définir une unité linguistique universellement valable qui se situerait entre le monème et la phrase" (Martinet, 1969, 110).

ou même le récuser de façon catégorique:

"Notre conclusion est, évidemment, que ce terme <de mot> est inutilisable, aussi bien dans une recherche syntaxique sérieuse que dans la présentation de ses résultats" (Martinet, 1965, 84)

dans la mesure où il fait double emploi avec le morphème, sans pouvoir être défini de façon générale.

Mais cette condamnation théorique est en contradiction, comme nous l'avons remarqué, avec la pratique des grammairiens — et même des linguistes — qui décrivent les langues tant écrites qu'orales, ce qui est pour le moins fâcheux. Comme le dit d'une façon quelque peu polémique Maurice Pergnier,

"si le 'mot' orthographique ne fait pas partie des unités retenues par les linguistes dans leurs théories et leurs méthodologies explicites, il en est par contre fort peu qui s'en passent dans leur pratique implicite, même s'ils sont opposés à la reconnaissance de l'existence du mot" (Pergnier, 1986, 16, note 1).

Et il faut reconnaître que les linguistes qui ont exploré des domaines nouveaux comme la sociolinguistique, l'oralité ou l'interaction ne se sont guère souciés du conflit théorique entre le morphème et le mot, et en sont assez spontanément revenus aux mots.

Si les praticiens ont incontestablement tort d'oublier ainsi le morphème au profit du mot, il est permis de penser que les théoriciens ont tort de récuser le mot au nom du morphème. Car le mot et le morphème, tout en ayant des propriétés apparemment communes, ne sont peut-être pas des unités linguistiques de même niveau. On sait que Tesnière, qui ne travaillait pas que sur des langues comme le français ou l'anglais, où l'ordre des mots est le plus souvent ce qui indique les fonctions syntaxiques, postulait deux sortes d'organisation des unités de la phrase, qu'il appelait "l'ordre structural" et "l'ordre linéaire". Pour Tesnière, qui n'utilisait pas la notion de morphème, "l'ordre structural des mots est celui selon lequel s'établissent les connexions" syntaxiques (Tesnière, 1966<sup>2</sup>, 16), c'est-à-dire, en fait, les relations syntaxiques qui organisent et hiérarchisent les uns par rapport aux autres les différents morphèmes mis en oeuvre dans la phrase. Et il appelait "ordre linéaire celui d'après lequel les mots viennent se ranger sur la chaîne parlée" (Tesnière, 1966<sup>2</sup>, 18), c'est-à-dire l'ordre où, à cause du caractère vocal et par conséquent linéaire du langage, les éléments se succèdent forcément les uns aux autres. Il est dans ces conditions possible de postuler que les morphèmes sont certes les unités minimales de l'ordre structural ou syntaxique, mais que les mots sont les unités minimales de l'ordre linéaire ou syntagmatique, qui se caractérisent par leur déplaçabilité et leur séparabilité dans la chaîne, c'est-à-dire par leur autonomie non pas syntaxique, mais linéaire (cf. Touratier, 1998, 45-49). Mais si ces deux ordres de faits sont différents, ils n'en sont pas moins liés; car la suite des mots de la chaîne parlée n'est que la présentation linéaire de l'organisation syntaxique des morphèmes de la phrase, ou, comme le dit expressément Tesnière, "la transposition de l'ordre syntaxique en ordre linéaire" (Tesnière, 1966<sup>2</sup>, 20). Il n'est donc pas surprenant que les mots et les morphèmes présentent certaines

ressemblances ou certaines correspondances. Mais si les mots sont bien des agencements linéaires ou des présentations syntagmatiques de signifiants de morphèmes, ce ne sont pas pour autant forcément des unités significatives, et encore moins des unités significatives minimales ou morphèmes.

## CHAPITRE II. LES COMPLICATIONS DE L'ANALYSE EN MORPHEMES

Si le principe de l'analyse en morphèmes est théoriquement simple, il arrive assez souvent, dans la pratique, que l'on ait quelque peine à isoler tel ou tel morphème, et à associer tel signifié à tel signifiant. Toutes les difficultés de l'analyse en morphèmes viennent de ce qu'il n'y a pas de parallélisme entre signifiés et signifiants. Cela n'a en soi rien de surprenant, quand on se rappelle le grand principe, mis en évidence par Ferdinand de Saussure, selon lequel, dans le signe linguistique, "le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire" (Saussure, 1967, 100). Ceci veut dire, précise Saussure, que le signifiant "est immotivé, c'est-à-dire arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache naturelle" (Saussure, 1967, 101). Le signifiant n'est pas la simple transposition phonique du signifié, ni le signifié la transposition sémantique du signifiant. Il n'y a donc pas parallélisme ou isomorphie entre les signifiés et les signifiants.

**1. Les variantes ou allomorphes** sont les premières complications de l'analyse en morphèmes. Elles viennent de ce que la relation entre les signifiés et les signifiants n'est pas bijective, un seul et même signifié n'étant pas toujours associable à un seul et même signifiant, mais pouvant très bien être associé à deux ou plusieurs signifiants différents.

**a. L'exemple du pluriel anglais:** Les grammaires anglaises signalent que le pluriel reçoit trois marques principales différentes, à savoir tantôt [s], tantôt [z], et tantôt [iz], à quoi elles ajoutent une marque moins importante [ɪn], ce qui voudrait dire que le signifié de «pluralité» est associé à quatre signifiants différents. Et elles donnent, pour chacune de ces marques, une liste des lexèmes concernés. Par exemple:

*cat* [kæt] «chat» ~ *cats* [kæts] «chats»; *book* [buk] «livre» ~ *books* [buks] «livres»;  
*ship* [ʃip] «vaisseau» ~ *ships* [ʃips] «vaisseaux»;  
*bed* [bed] «lit» ~ *beds* [bedz] «lits»; *cub* [kʌb] «petit (d'animal)» ~ *cubs* [kʌbz] «petits»;  
*dog* [dɒg] «chien» ~ *dogs* [dɒgz] «chiens»; *girl* [gɜ:l] «fille» ~ *girls* [gɜ:lz] «filles»;  
*boy* [bɔj] «garçon» ~ *boys* [bɔjz] «garçons»; *bee* [bi:] «abeille» ~ *bees* [bi:z] «abeilles»;  
*box* [bɒks] «boîte» ~ *boxes* [bɒksɪz] «boîtes»; *bus* [bʌs] «autobus» ~ *buses* [bʌsɪz] «autobus»;  
*church* [tʃɜ:tʃ] «église» ~ *churches* [tʃɜ:tʃɪz] «églises», *bridge* [brɪdʒ] «pont»  
 ~ *bridges* [brɪdʒɪz] «ponts», *house* [haʊs] «maison» ~ *houses* [haʊzɪz] «maisons»;

*ox* [Qks] «boeuf» ~ *oxen* [Qks@n] «boeufs»; *child* [tʃajld] «enfant» ~ *children* [tʃildr@n] «enfants».

"Si on dépouille une grande masse de matériaux, dit Gleason, on s'aperçoit que /-iz/ ne se trouve qu'après /s z ʃ dʒ tʃ/ <c'est-à-dire après consonne sifflante ou chuintante> et qu'aucune des deux autres formes <principales> ne se trouve jamais à cette place; /-s/ ne se trouve qu'après /p t k f θ/ <c'est-à-dire après les autres consonnes sourdes>; /-z/ se trouve après les autres consonnes <à savoir les sonores> et toutes les voyelles" (Gleason, 1969, 52). Quant aux mots *ox* et *child*, ce sont des mots irréguliers, qui utilisent une marque /@n/ au lieu respectivement de /-s/ et /-z/.

Bref, il y a entre les différents segments associables au signifié «pluralité» ce qu'on appelle une distribution complémentaire, c'est-à-dire que les contextes d'apparition d'une de ces marques sont différents des contextes d'apparition des autres marques et excluent par conséquent l'apparition de ces autres marques. Gleason considère donc que l'on a affaire à quatre allomorphes du morphème de «pluralité». Si on appelle morphe le signifiant d'un morphème, on appellera allomorphes les signifiants différents d'un même morphème, c'est-à-dire les signifiants en distribution complémentaire d'un morphème donné. Gleason admet donc que le morphème de «pluralité» a, en anglais, au moins quatre allomorphes. C'est aussi l'enseignement que l'on trouverait dans des grammaires anglaises de langue française. Roggero par exemple parle, dans une perspective chomskyenne, d'une "forme avec un -S" (Roggero, 1979, 118), où "-S <...> ne représente, dit-il, qu'une abstraction <qui> est réalisée concrètement (phonétiquement) de trois façons différentes suivant le contexte phonique" (Roggero, 1979, 32), à savoir /s/, /z/ et /iz/.

Si cet exemple permet de bien appréhender la notion de variantes ou d'allomorphes, les choses sont malheureusement plus compliquées que ne le disent nos auteurs. Nous verrons en effet que ces quatre formes différentes de pluriel ne représentent pas quatre, mais seulement deux allomorphes ; car la variation entre /s/, /z/ et /iz/ est un problème de phonologie. Il s'agit en réalité de trois allophones, et non de trois allomorphes, ce qui réduit à deux les allomorphes du morphème de signifié «pluralité» : un allomorphe en sifflante, dont il faudra préciser la forme exacte, et l'allomorphe /@n/.

Remarquons que le petit corpus utilisé pour étudier le pluriel anglais nous fournit encore deux exemples d'allomorphie concernant non plus le morphème «pluralité», mais les lexèmes qui sont affectés de ce morphème. La présence du morphème de «pluralité» entraîne en effet pour le lexème «maison» un allomorphe [hawz] au lieu du signifiant usuel [haws], et pour le lexème «enfant» un allomorphe [tʃildr] au lieu du signifiant [tʃajld]. Dans ces deux cas, il y a bien distribution complémentaire entre les allomorphes, l'un apparaissant au pluriel, et l'autre au singulier.

**b. Exemples français :** En français, l'article *les*, qui contient en fait deux morphèmes, comme le montrent les commutations:

l-es chats ~ le chat, l-es chats ~ d-es chats

à savoir le morphème de «définitude» /l/ et le morphème de «pluralité /e/, voit son morphème de «pluralité» présenter une autre forme quand il se trouve devant une voyelle. On dit en effet:

/le vwatyR/ «des voitures», mais /lez oto/ «les autos»; /de vwatyR/ «des voitures», mais /dez oto/ «des autos».

Ou encore, le morphème d'imparfait, dont le signifié est plutôt «non actuel» que «passé», est associé au signifiant /i/ aux première et deuxième personnes du pluriel, mais au signifiant /ɛ/ aux autres personnes:

*nous aimions, vous aimiez; mais j'aimais, tu aimais, etc.*

Et il est impossible de dire quelque chose comme \*[nuz ɛmɛ] ou \*[Z ɛmi]. Enfin le lexème verbal *all-er* présente, outre le signifiant /al/, que l'on a dans:

nous all-ons, vous-all-ez, all-ant

le signifiant /i/, qui apparaît devant le morphème de «prospectif», c'est-à-dire au futur dit simple et au conditionnel dit présent:

j'i-rai, tu i-ras, etc., j'irais, tu i-rais, etc.

ainsi que le signifiant /v ~ va/ dans:

je vais, tu vas, il va, ils vont.

Cette fois-ci, c'est un lexème et non plus un morphème grammatical qui présente plusieurs allomorphes.

**b. Hiérarchie des allomorphes:** Pour organiser un peu la description morphologique, on essaie d'établir une hiérarchie entre les différents allomorphes d'un morphème. C'est-à-dire qu'on choisit un de ces allomorphes comme étant le signifiant de base ou le signifiant usuel dudit morphème, et que l'on considère que les autres allomorphes peuvent se déduire de la forme de base grâce à des règles de variation morphologique. On dira alors que ces autres formes sont des variantes de la forme de base.

Les mots *allomorphe* et *variante* ne sont pas entièrement synonymes. S'il est également possible de dire, avec John Lyons, "<les> diverses représentations d'un morphème s'appellent des allomorphes" (Lyons, 1970, 142), et, avec Gleason, "un allomorphe est une variante d'un morphème" (Gleason, 1969, 52), le mot français *variante* implique aussi plus ou moins une certaine hiérarchie, une variante étant d'ordinaire, selon la définition des dictionnaires, une "leçon différente de la leçon principale ou admise d'un texte" (LNPR, 1993, 2360). On peut donc dire que les segments /i/ et /ɛ/ sont deux variantes du morphème de «non actuel»; mais si l'on dit que /i/ est une variante de /ɛ/, cela signifie que la forme attendue ou admise de ce morphème est /ɛ/, mais qu'elle est, dans certains cas, remplacée par /i/.

Comment choisir l'allomorphe que l'on considérera comme le signifiant premier d'un morphème donné, et dont les autres signifiants ne seront que des variantes? Il ne semble pas y avoir de méthodes automatiques. Il convient, estime Gleason, de "choisir les formes de bases qui permettront la description la plus simple" (Gleason, 1969, 72). Il est peut-être plus linguistique d'appliquer au domaine morphologique une distinction que Kurylowicz a déjà utilisée en phonologie, syntaxe et sémantique, et de considérer comme primaire tout ce qui est immotivé ou non marqué, c'est-à-dire ce qui ne peut pas se définir positivement, et comme secondaire tout ce "qui apparaît dans des conditions spéciales se laissant définir d'une manière positive" (Kurylowicz, 1949, 26), c'est-à-dire ce qui est motivé ou marqué, parce qu'il apparaît dans un contexte restreint et simple à formuler. On considérera par exemple que /ε/ est le signifiant de base du morphème d'imparfait, parce qu'une fois que l'on a dit que /i/ apparaît dans le contexte de la première et de la seconde personne du pluriel, on n'a plus qu'à dire que /ε/ apparaît dans tous les autres contextes. Il est plus rapide et plus positif d'énumérer seulement les deux contextes de la première et de la seconde personne du pluriel, dans lesquels apparaît l'allomorphe /i/, plutôt que ceux de la première, de la deuxième, et de la troisième personne et du singulier, et de la troisième personne du pluriel, où apparaît l'allomorphe /ε/. On définira donc positivement les contextes d'apparition de /i/, et négativement les contextes d'apparition de /ε/, ce qui revient à faire de /ε/ la forme primaire, et de /i/ la forme secondaire.

En ce qui concerne le lexème *aller*, on voit que les contextes de *i-* et de *v-* sont facilement définissables de façon positive: *i-* apparaît devant le seul morphème de «prospectif», et *v-* à toutes les personnes du seul présent, sauf aux première et deuxième personnes du pluriel. On postulera donc un signifiant de base /al/, dont *i-* et *v-* seront des variantes. Car on trouve ce signifiant à toutes les personnes de l'imparfait et du passé simple, ainsi qu'aux participes et aux infinitifs. C'est incontestablement l'allomorphe dont le contexte d'apparition doit être défini négativement: il apparaît dans tous les contextes qui n'entraînent pas les variantes *i-* et *v-*, contextes qui sont donc définis de façon négative.

Mais il n'est pas toujours possible de choisir une forme de base. Quel est le contexte le plus facile à préciser, pour la variation du morphème de «pluralité» en français? Dira-t-on que /ez/ apparaît devant voyelle, comme on le fait traditionnellement, et /e/ dans les autres contextes, ce qui ferait de /e/ la forme non marquée? Ou que /e/ apparaît devant consonne, et /ez/ dans les autres contextes, ce qui ferait de /ez/ la forme non marquée? Les deux formules semblent aussi simples et aussi positives, puisque tout ce qui n'est pas voyelle est consonne, et que réciproquement tout ce qui n'est pas consonne est voyelle. A vrai dire, la première solution est probablement préférable, dans la mesure où, apparemment au moins, la forme /le/ peut apparaître aussi devant la voyelle ou la diphtongue de certains lexèmes, ce qui est, assez souvent, mais pas toujours, signalé orthographiquement par une lettre *h* prétendument aspirée:

/le ero/ «les héros», /le ibu/ «les hiboux», /le amo/ «les hameaux», /le wistiti/ «les ouistitis», /le ɔz/ «les onze», /le ylɔ/ «les uhlands».

Il convient donc d'énumérer positivement tous les contextes qui entraînent l'apparition de la variante /e/, et de dire ensuite que dans tous les autres cas le morphème de «pluralité» a le signifiant /ez/, ce qui implique qu'il s'agit du signifiant primaire de ce morphème.

**c. Différentes sortes de variantes:** Comme en phonologie, on distingue deux sortes de variantes: les variantes libres, qui sont indépendantes du contexte du morphème, et les variantes combinatoires, qui sont entraînées par un élément du contexte d'apparition du morphème. Tous les cas examinés jusqu'à présent étaient des variantes combinatoires; car les allomorphes d'un même morphème étaient en distribution dite complémentaire, c'est-à-dire que les contextes entraînant la présence de chaque allomorphe excluaient la présence des autres allomorphes. Mais certains morphèmes peuvent présenter des variations en dehors de toute nécessité contextuelle. On dit *je peux* [Z@p{ ], mais on peut aussi dire *je puis* [Z@pyi]; par contre, l'inversion du pronom clitique entraîne obligatoirement l'allomorphe [pyi]:

que puis-je faire? \*que peux-je faire?

De même le verbe *s'asseoir* connaît deux radicaux différents:

je m'assieds [Z@masje], je m'assois [Z@maswa]; nous nous asseyons [nu nuz asejɔ], nous nous assoyons [nu nuz aswajɔ]; etc.

Ces variantes libres sont ordinairement entraînées par des raisons non proprement linguistiques, mais régionales ou sociales. A propos de *s'asseoir*, on peut en effet lire dans *Le bon usage*:

"Les jugements portés sur les deux séries diffèrent d'une grammaire (ou d'un dict.) à l'autre. Il y a des préférences régionales: les formes en *-oi-*, *-oy-* sont peu usitées en Belgique; par contre, à Paris, le langage populaire ignore *assieds*, *assiérai*, etc. (cf. Bauche, 1946, *Le langage populaire*, Payot, p. 114). Dans la langue écrite, *assied*, *asseyent*, *assiérai*, etc. sont plus fréquents que *assoit*, *assoient*, *assoirai*. Par ex., à la 3e pers. de l'indic. prés., nous avons relevé 103 fois *assied* (ou *rassied*) et 28 fois *assoit* (ou *rassoit*), dans les indications scéniques des pièces de théâtre" (Grevisse-Goosse, 1993<sup>13</sup>, 1223).

A propos de *pouvoir*, il est signalé:

"*Je peux* appartient à la langue courante; *je puis* à l'usage soigné" (Grevisse-Goosse, 1993<sup>13</sup>, 1217)

Les variantes dites libres ne se situent donc pas au même niveau hiérarchique dans la langue, ou plutôt dans la société où cette langue est utilisée.

**Variantes à conditionnement morphématique:** Parmi les variantes combinatoires, il convient de distinguer deux cas suivant la nature du conditionnement qui entraîne la variation. Dans les deux cas, c'est le contexte linguistique qui entraîne la variation; mais ce

peut être soit le signifiant soit le signifié de ce contexte qui est responsable de ladite variation. Lorsqu'on dit avec la tradition ou avec André Martinet, qu'à l'imparfait français, "/.i./ s'emploie, lorsque «imparfait» coexiste avec «première ou deuxième personne de pluriel», et /..ε../ avec d'autres «personnes»" (Martinet, 1967<sup>2</sup>, 106), on a affaire à une variation dont le conditionnement est défini en termes d'unités significatives. C'est dans le voisinage des morphèmes qui signifient «première personne du pluriel» ou «deuxième personne du pluriel» que le morphème d'imparfait ou plutôt de «non actuel» reçoit le signifiant /i/. Il s'agit donc d'une variation à conditionnement morphématique, puisque c'est la présence de tel morphème qui entraîne la variation.

De même le lexème «aller» reçoit, en français, le signifiant /i/ quand il précède le morphème de futur ou de «prospectif», et le signifiant /v/, au présent, quand il se combine directement avec les morphèmes de Personne 1, Personne 2, Personne 3 et Personne 6. Dans tous ces cas c'est le contexte morphématique qui entraîne la variation; en l'occurrence, c'est la présence de tel ou tel morphème grammatical. Par contre en anglais, c'est dans le contexte de tel ou tel morphème lexical que le morphème de pluralité présente le signifiant /@n/, à savoir le contexte du lexème «boeuf» ou du lexème «enfant», d'où /Qks-@n/ et /tSildr-@n/. Ce dernier lexème, comme on l'a remarqué précédemment, présente aussi une variante, devant le morphème de pluralité, à savoir le signifiant /tSildr/ au lieu du signifiant /tSajld/.

**Variantes à conditionnement phonique:** A côté des variations morphématiques à conditionnement morphématique, il en est d'autres dont le conditionnement est seulement phonique. C'est le cas du pluriel de l'article défini ou indéfini français. Ce n'est pas la nature morphématique particulière du contexte subséquent qui entraîne pour *les* le signifiant /le/ ou le signifiant /lez/, mais seulement le fait que ce contexte subséquent commence par une consonne ou par une voyelle. Devant quelque morphème que ce soit, un nom, un adjectif ou un adverbe, le morphème de pluriel recevra le signifiant /le/, si le morphème qui le suit commence par une consonne:

/le vwatyR/, /le bəl vwatyR/, /le tRɛ bəl vwatyR/

et le signifiant /lez/, si ce morphème commence par une voyelle:

/lez oto/, /lez 0Ribl@z oto/, /lez ekstRɛm@mɔt 0Ribl@z oto/.

C'est donc bien une particularité phonique du contexte immédiat qui fait changer la forme du morphème de pluralité, et non la particularité significative de ce contexte.

Ces variantes morphématiques à conditionnement phonique doivent être bien distinguées des variantes proprement phonologiques. Dans le cas du pluriel de l'article français, on ne peut pas dire qu'il s'agisse d'une variation du phonème /z/, qui présenterait une variante Ø devant consonne. Car, comme l'a signalé Frédéric François, il est parfaitement possible d'avoir en français "la succession /z/ + consonne, comme dans /lezmaZeste/ «lèse-majesté»" (François, 1968, 234). On ne peut pas dire non plus qu'il s'agisse d'une variante du phonème /e/, qui présenterait une variante /ez/ devant voyelle pour éviter l'hiatus. Car "rien

n'empêche de prononcer en français la succession /le/ + voyelle, en particulier à la limite de deux monèmes /alea/ «allez à»" (François, 1968, 234). La variation entre /ez/ et /e/ n'est donc nullement un problème de phonologie. Même si son conditionnement est phonique, il s'agit bien d'une variation morphématique, puisqu'elle ne concerne que le morphème de pluralité. De fait le même phénomène se produit, pour l'article indéfini *des*, qui contient le même morphème alternant /ez/ ou /e/, morphème alternant que l'on note parfois /ez ~ e/. Il importe donc de bien distinguer les variations morphématiques à conditionnement phonique des variations phonologiques, qui, elles, ne sont pas un phénomène de première articulation, mais de seconde articulation.

**De nouveau le pluriel anglais** : Cette distinction entre variations morphématiques à conditionnement phonique et variations proprement phonologiques n'est pas toujours aisée. Le morphème de pluralité en anglais le montre clairement. H. Gleason n'hésite pas à dire que "les trois allomorphes du pluriel anglais /-z ~ -s ~ -iz/ sont membres du même morphème" (Gleason, 1969, 73). Or si /-iz/ peut être considéré comme un des allomorphes de ce morphème, la variation entre /z/ et /s/ est, elle, incontestablement un phénomène non pas morphématique, mais phonologique. Car si l'opposition phonologique /s/ ~ /z/ fonctionne très bien, en fin de mot, après voyelle ou après liquide, vu l'existence de paires minimales

*price* [praɪs] «devis; prix; fixer un prix» ~ *prise* [praɪz] «ouvrir une boîte en faisant levier» ~ *prize* [praɪz] «prix, lot»

*use* [ju:s] «usage, emploi» ~ *use* [ju:z] «se servir de, utiliser»

*place* [pleɪs] «endroit, lieu» ~ *plays* [pleɪz] «amusements, divertissements»

*falls* [fɔ:lz] «chutes» ~ *false* [fɔ:ls] «faux», *ells* [elz] «anciennes mesures. bras» ~ *else* [els] «autre»; *sins* [sɪnz] «péchés» ~ *since* [sɪnz] «depuis que»

on doit admettre qu'elle est neutralisée (c'est-à-dire qu'elle cesse de fonctionner), en fin de mot, après consonne occlusive, où la sifflante a obligatoirement le même voisement que la consonne qui précède, c'est-à-dire est voisée, après consonne voisée, ou non voisée, après consonne non voisée. Ce phénomène n'est nullement lié à un morphème particulier, dans la mesure où il apparaît aussi à l'occasion du segment morphologique dit de 3ème personne:

*he puts* [pʊts] «il pose», *he jumps* [dʒʌmpz] «il saute», *he makes* [meɪks] «il fait»

*he finds* [faɪndz] «il trouve», *he stands* [stændz] «il pose», *he begs* [begz] «il mendie»,

*he loves* [lʌvz] «il aime»

et dans les lexèmes dont le signifiant se termine par une consonne suivie d'une sifflante, sans que celle-ci soit précédée d'une frontière de morphème:

*to collapse* [kə'læps] «s'effondrer», *reflex* ['ri:flɛks] «réflexe»

*Hobbes* [hɒbz] «(le philosophe) Hobbes», *bisides* [bi'saɪdz] «en plus», *suds* [sʌdz] «mousse de savon», *bugs* [bʌgz] «dingue (adj.)», *AIDS* [eɪdz] «SIDA».

La variation entre *cats* [kæts] «chats», *books* [bʊks] «livres» et *beds* [bedz] «lits», *dogs* [dɒgz] «chiens» n'est donc pas morphématique. Ces deux sifflantes finales représentent en fait un

seul et même phonème, si on ne décrit pas la neutralisation d'une opposition /s/ ~ /z/ par un archiphonème /S/, c'est-à-dire par une unité phonologique définie par les seuls traits distinctifs communs à /s/ et à /z/, mais par une règle qui donne à un phonème non voisé une réalisation voisée après consonne voisée :

/s/ → [z] / +voisé —

ou une règle qui donne à un phonème voisé une réalisation non voisée après consonne non voisée :

/z/ → [s] / -voisé —

Se pose alors le problème de savoir quel est le phonème qui forme le signifiant du morphème de «pluralité».

On doit admettre, contrairement à ce que pourrait suggérer l'écrit, que le signifiant de ce morphème est /z/, puisque c'est la forme que ce morphème présente après voyelle (cf. *boys* [bɔjz] «garçons», *bees* [bi:z] «abeilles») ou après consonne dont la sonorité n'est pas pertinente (cf. *falls* [fɔ:lz] «chutes», *sins* [sinz] «péchés»), c'est-à-dire dans des contextes où l'opposition phonologique /s/ ~ /z/ fonctionne parfaitement. Il convient dans ce cas d'expliquer le pluriel de *cats* «chats», en postulant une suite phonématique /kæt+z/, où le morphème de «pluralité» /z/ reçoit une réalisation phonétique sourde [s] en vertu de la neutralisation de l'opposition de voisement, c'est-à-dire en vertu d'une règle phonologique

/z/ → [s] / -voisé —

Ainsi [kæts] «chats» n'est que la réalisation phonétique de cette suite phonématique /kæt+z/. Par contre dans *girls* [gɜ:lz] «filles» ou *sins* [sinz] «péchés», le morphème de «pluralité» ne subit aucun changement phonétique, puisqu'il se trouve dans des contextes où la sifflante /z/ ne perd pas sa sonorité.

Quant à la forme /iz/ de pluriel, il s'agit très probablement aussi d'une variante purement phonologique de ce signifiant /z/. Car il ne semble pas que l'anglais connaisse des consonnes géminées. Par conséquent, lorsque la combinatoire morphématique fait apparaître une succession de deux sifflantes, la seconde reçoit une réalisation phonétique avec voyelle prothétique pour éviter la gémination phonétique, et [iz] est alors la réalisation phonétique du phonème /z/ après le phonème /z/, d'où *houses* [hawziz] «maisons» réalisation phonétique de /hawz+z/. Il en est de même après la sifflante non voisée ; car si le /z/ de pluriel prenait le même voisement que la consonne qui le précède, cela donnerait une géminée [ss] impossible en anglais, d'où *buses* [bʌsɪz] «autobus» et *boxes* [bɒksɪz] «boîtes», réalisations phonétiques de /bʌs+z/ et /bɒks+z/. Les consonnes chuintantes n'étant que des sifflantes palatalisées, elles entraîneront la même réalisation syllabique du phonème /z/ du morphème de «pluralité», d'où *churches* [tʃɜ:tʃɪz] «églises» et *bridges* [brɪdʒɪz] «ponts», réalisations phonétiques de /tʃɜ:tʃ+z/ et /brɪdʒ+z/. Les formes [s], [z] et [iz] du pluriel anglais ne sont donc pas trois allomorphes du morphème de «pluralité», mais trois allophones du phonème /z/ qui est le signifiant de ce

morphème. Par contre la forme /@n/, elle, est bien, avec la forme /z/, un allomorphe du morphème de «pluralité».

**2. Le morphème discontinu (ou à signifiant discontinu):** Un autre effet de l'absence de parallélisme entre les signifiants et les signifiés peut être qu'un seul signifié soit associable à deux segments phoniques qui, loin de s'exclure mutuellement dans la chaîne parlée comme avec les variantes, sont simultanément présents dans la chaîne parlée, mais sans être contigus l'un à l'autre. On parle alors de morphème à signifiant discontinu.

**a. La première personne du pluriel :** Comme le dit Martinet, "il nous faut poser que, dans /nukuR@/, /nu/ et /@/ représentent le signifiant discontinu du signifié «première personne de pluriel»" (Martinet, 1967<sup>2</sup>, 104). Car si nous choisissons une 2ème ou une 3ème personne du pluriel, à la place de la première, nous devons remplacer non seulement /nu/, mais aussi /@/, pour obtenir *vous courez* ou *ils courent*, et non pas \**vous courons* ou \**ils courons*, ni non plus \**nous courez*, si on ne remplaçait que la désinence /@/. Le signifiant à associer au signifié «1ère personne du pluriel» (ou mieux «locuteur et d'autres») est donc l'ensemble des deux segments phoniques non contigus /nu/ et /@/.

En interprétant mécaniquement la commutation dans

/nu kuR@ ~ /vu kuRe/

on aurait pu croire que le signifiant discontinu à associer au signifié «nous» était seulement /n... @/; car c'est toute la différence partielle au niveau de la forme que présente cette commutation, le phonème /u/ étant commun aux deux formes. Mais outre qu'il faudrait alors trouver un signifié commun entre *nous courons* et *vous courez* à associer à l'éventuel signifiant /u/ restant, les commutations

/nu kuR@ ~ /il kuR/ «ils courent», et /nu kuR@ ~ /ty kuR/ «tu cours»

/vu kuRe/ ~ /il kuR/ «ils courent», et /vu kuRe/ ~ /ty kuR/ «tu cours»

montrent que c'est /nu/ et non pas /n/ seulement qu'il faut associer à /@/ comme signifiant du morphème de signifié «nous», et /vu/ et non pas /v/ seulement à /e/ comme signifiant du morphème de signifié «vous». L'opposition /nukuR@ ~ /vukuRe/ doit donc s'interpréter comme une opposition

/nu+kuR+@ ~ /vu+kuR+e/

et non comme une éventuelle opposition

/n+ukuR+@ ~ /v+ukuR+e/.

ou

/n+u+kuR+@ ~ /v+u+kuR+e/.

Une fois que l'on a vu que /nu... @/ était le signifiant d'un morphème, c'est-à-dire d'une unité significative minimale, et qu'il en est de même pour /vu... e/, on se trouve devant deux signifiants globalement différents, puisqu'ils sont formés de deux phonèmes différents. Et

comme ils sont et minimaux et différents, ils commutent globalement l'un avec l'autre, malgré le phonème qu'ils ont en commun. On voit ainsi que l'interprétation mécanique d'une seule commutation peut donner lieu à des hypothèses d'analyse morphématique fausses, dans la mesure où cette interprétation exclut forcément du signifiant de deux morphèmes ainsi opposés le ou les phonèmes qu'ils ont éventuellement en commun.

Il serait possible de donner une autre analyse de *nous courons*, qui n'utiliserait pas la notion de morphème à signifiant discontinu. On pourrait dire que /nuz/ est, à lui tout seul, le signifiant associé au signifié «nous», comme lorsque ce morphème n'est pas le premier actant du verbe, par exemple dans

*tu nous regardes, nous nous regardons, il se souvient de nous, etc.*

mais que dans le contexte de /nuz/ premier actant, le lexème verbal présente une variante qui ajoute à son signifiant le segment /ʔ/, soit /kuRʔ/ au lieu de /kuR/. Dans le contexte de /vuz/, il faudrait bien sûr postuler une autre variante du lexème verbal, à savoir /kuRe/.

#### **b. Le passé composé** : Dans la forme verbale

/nuz avʔSʔte/ «nous avons chanté»

on identifie un lexème de signifiant /Sʔ/ et de signifié «chanter» (ou «faire entendre un chant»), à l'aide des commutations:

/nuz avʔSʔte/ «nous avons chanté» ~ /nuz avʔtRavaje/ «nous avons travaillé», /nuz avʔSʔte/ «nous avons chanté» ~ /nuz avʔtRuve/ «nous avons trouvé»;

et l'on trouve une variante discontinuée pour le morphème de «1ère personne du pluriel», lequel présente le signifiant /nuz... ʔ/, et non pas /nu... ʔ/, parce que son premier segment est suivi d'une initiale vocalique. Comme dans le cas du morphème /ez/ de «pluralité», c'est l'allomorphe /nuz... ʔ/ qui est la forme primaire du morphème ; car on est obligé de définir positivement les contextes de l'allomorphe /nu... ʔ/, qui apparaît devant consonne et devant la voyelle initiale de certains verbes comme

/nu aisʔ~/ «nous haïssons», /nu æRtʔ/ «nous heurtons», /nu apʔ/ «nous happons».

Il est impossible de faire commuter avec zéro l'auxiliaire /av/, sans faire commuter en même temps avec zéro le /e/ final que la grammaire scolaire appelle "participe passé". Une telle commutation donnera

/nuz avʔSʔte/ ~ /nuz ʔʔSʔtʔ/

où le segment désinenciel /ʔ/ qui reste en suspens doit être déplacé et mis après le lexème verbal, ce qui donnera

/nuʔ Sʔtʔʔ/ «nous chantons»

avec la variante /nu... ʔ/ au lieu de /nuz... ʔ/, puisque le premier segment de ce morphème se trouvera alors devant une consonne. On aura ainsi fait commuter le temps dit passé composé avec le temps dit présent. Une telle commutation montre que le morphème de passé composé, auquel on attribue généralement le signifié d'«accompli», a un signifiant discontinu, à savoir

/av... e/, ce qui correspond bien à ce qu'enseignent les grammaires scolaires. Pour elles, les formes composées du verbe français sont formées avec l'auxiliaire *avoir* (ou *être*) et le participe passé du verbe, éléments constitutifs qui ne sont pas contigus.

Rien n'empêche de combiner la notion de morphème à signifiant discontinu avec celle d'allomorphe. Les temps composés du verbe français en sont un bon exemple. Si on retrouve le signifiant discontinu /av... e/ dans la 2ème personne du pluriel du passé composé et à toutes les personnes du plus-que-parfait:

vous *av-ez* chant-é, j'*av-ais* chant-é, tu *av-ais* chant-é, nous *av-ions* chant-é, etc.

les autres personnes du passé composé et les autres temps composés présentent des variantes de ce signifiant discontinu, par exemple

tu *a-s* chant-é (/a... e/), ils *o-nt* chant-é (/œ... e/), tu *au-ras* chant-é (/o... e/), qu'il *ai-t* chant-é (/ɛ... e/), qu'il *eût-t* chant-é (/y... e/), etc.

Le premier segment du signifiant discontinu du morphème d'«accompli», qui ressemble au signifiant du lexème verbal «avoir», et est, pour cette raison, appelé auxiliaire *avoir* par la tradition grammaticale, présente les mêmes variations que lui. Le morphème d'«accompli» à signifiant discontinu /av... e/ présente donc notamment une variante sans /v/ aux deuxième et troisième personnes du singulier, c'est-à-dire lorsqu'il se combine uniquement avec le morphème *Personne 2* ou le morphème *Personne 3*, et une variante /o... e/ lorsqu'il se combine avec le morphème de «prospectif», c'est-à-dire au futur dit antérieur et au conditionnel dit présent.

**3. L'amalgame:** A l'inverse de ce qui se passe soit avec les variantes soit avec les morphèmes à signifiant discontinu, où un seul signifié est associé à deux ou plusieurs éléments de signifiant, il peut arriver que deux signifiés différents soient associables à un seul et même segment formel. Dans

/il va o maRSe/ «il va au marché»

l'élément /o/ «au» est formellement insegmentable, puisqu'il s'agit d'un seul phonème, c'est-à-dire d'une unité minimale de seconde articulation. Il correspond pourtant à deux signes linguistiques, comme on peut s'en rendre compte si on remplace *marché* par *hôpital* ou par *maison* :

/il va o maRSe/ /il va a l Opital/ /il va a la mezo.

Cette modification entraîne le remplacement du segment /o/ par les suites de phonèmes /al/ ou /ala/, ce qui établit une équivalence entre ces trois éléments, et semble vouloir dire que devant une consonne l'article défini «le» se combine avec la préposition «à» en un signifiant unique, qui est indécomposable et que les grammaires scolaires appellent "forme contractée de l'article". La commutation confirme que *au* correspond à la fois à une préposition et à un article; car on peut faire commuter séparément chacun de ces deux morphèmes et entraîner

ainsi un changement formel qui, dans le cas présent, fera apparaître l'autre morphème sous sa forme indépendante normale. Si on change la préposition:

/il va o maRSe/ /il va vɛR l@ maRSe/ «il va vers le marché» /il va syR l@ maRSe/ «il va sur le marché» /il va dã l@ maRSe/ «il va dans le marché»

on voit apparaître l'article /l@/ «le»; et si l'on fait commuter l'article défini:

/il va o maRSe / /il va a Ǟ maRSe/ «il va à un marché» /il va a s@ maRSe/ «il va à ce marché» /il va a sǞ maRSe/ «il va à son marché»

on voit apparaître la préposition /a/ «à». On dira donc que le signifiant /o/ est un amalgame qui correspond et à la préposition «à» et à l'article défini «le», ou bien que les signifiants des deux morphèmes «à» et «le» "sont amalgamés" (Martinet, 1967<sup>2</sup>, 102).

Hockett décrit le même phénomène en parlant de *portmanteau morph* («morphe mot-valise»). Il entend par là un morphe "qui appartient simultanément à deux (ou, théoriquement, plusieurs) morphèmes, et a simultanément la signification des deux" (Hockett, 1963<sup>2</sup>, 236). Le "mot-valise" est, selon la définition du *Petit Larousse illustré*, un "mot constitué par l'amalgame de la partie initiale d'un mot et de la partie finale d'un autre (par ex. *franglais*, formé de *français* et *anglais*)" (LPLI 1992, 659). Cette appellation de *portmanteau morph* présente quelque difficulté, moins à cause de l'à peu près du qualificatif de "mot-valise" qu'à cause de l'ambiguïté du nom "morphe". Théoriquement le morphe est un segment qui représente un morphème, puisque les allomorphes sont les différents signifiants d'un morphème donné. Et Hockett propose la proportion suivante, qui va bien dans le même sens:

"(allo)phone : phonème = morphe : morphème" (d'après Hockett, 1963<sup>2</sup>, 229 note 7).

Or si le "morphe mot-valise" est effectivement un seul segment formel, il n'est pas un segment associable à un seul signifié, donc à un morphème, puisqu'il représente en fait deux signifiés. Il y a donc là une difficulté terminologique, que ne présente pas le terme d'amalgame.

La forme contractée *au* de l'article défini est un amalgame incontestable, qui a toutefois deux particularités remarquables, l'une diachronique, et l'autre synchronique. D'abord, il est le résultat d'une évolution phonétique de [l] devant consonne: cette consonne, contextuellement vélarisée devant consonne [l], s'est ensuite vocalisée en [u], puis ce segment vocalique d'arrière a modifié le timbre de la voyelle précédente, d'où une diphtongue [ou], et finalement cette diphtongue s'est réduite à une seule voyelle d'arrière [o] (cf. *chevaux* [S@vo] < afr. *chevaus* [S@vaus] < \**chevals*). Seconde particularité, l'amalgame peut être dissocié; car ce n'est qu'une variante de la suite de morphèmes «à» + «le» devant consonne. En dehors de ce contexte, les deux morphèmes n'amalgament pas leurs signifiants.

Il existe par contre des amalgames dont les morphèmes ne sont jamais dissociables. C'est le cas par exemple des désinences casuelles du pluriel en latin: le segment *-orum* de *dominorum* «maîtres (Gén.)» est le signifiant et du morphème grammatical de génitif, dont le signifié est quelque chose comme «complément de nom», et du morphème de «pluralité». Dans le syntagme

dom-us domin-orum «(la) maison des maîtres»

on peut garder le génitif et faire commuter le pluriel avec le singulier; et l'on obtient:

dom-us domin-i «(la) maison du maître».

On peut aussi garder le pluriel et faire commuter le génitif avec le datif ou le nominatif, ce qui donnera, avec obligatoirement une autre analyse pour *dom-us*, qui de nominatif deviendra un génitif:

dom-us domin-is «aux maîtres de la maison», dom-us domin-i «les maîtres de la maison».

Et il n'est pas possible de faire remonter ces amalgames latins à la contraction de deux segments différents, l'un de génitif (ou datif, ou nominatif) et l'autre de pluriel, selon le modèle par exemple du finnois

talo isänt-i-n «la maison des maîtres», talo isäntä-n «la maison du maître»

où *-i-*, qui est le signifiant du morphème de pluralité, ne fusionne pas avec *-n*, signifiant du morphème de génitif. Et il n'existe aucun contexte qui fasse éclater l'amalgame, et où les deux morphèmes auraient chacun, comme en finnois, un signifiant propre. Suivant l'analyse que l'on donne des désinences casuelles du singulier, ces amalgames commutent éventuellement avec le seul morphème casuel de «génitif» (ou de «datif», etc.). Si on estime, comme nous le verrons par la suite, que le prétendu singulier des grammaires scolaires est une absence de la signification de «pluriel», et que le *-i* de génitif dit singulier n'est donc que le signifiant du morphème de «génitif», le morphème de génitif ne peut avoir un signifiant propre qu'en l'absence du morphème de pluralité. Mais si le singulier est considéré comme un trait positif de signification, alors l'amalgame *-orum* de «génitif + pluriel» ne commutera qu'avec un autre amalgame, l'amalgame *-i-* de «génitif + singulier». Quelle que soit l'analyse retenue, les deux morphèmes de l'amalgame *-orum* ne peuvent jamais être dissociés l'un de l'autre, ce qui n'empêche pas d'en montrer l'existence grâce à la commutation, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Ces amalgames indissociables pourraient inciter à dire que les lexèmes de signifiant *jument* ou *truie* sont des amalgames respectivement des morphèmes «cheval» et «femelle» ou des morphèmes «porc» et «femelle». Car il existe bien en français un morphème de signifié «femelle», dont le signifiant est soit /*es*/, comme dans:

poétesse ~ poète, ânesse ~ âne, tigresse ~ tigre, etc.

soit le genre féminin, comme dans

chatte ~ chat, lionne ~ lion, chienne ~ chien, etc.

Martinet, qui envisage une telle hypothèse, la récuse aussitôt en faisant remarquer que les combinaisons de morphèmes avec lesquelles commuterait le lexème *jument* ne sont pas des "combinaisons de monèmes libres" (Martinet, 1985, 59), mais des combinaisons figées qu'il appelle, comme nous le verrons par la suite, des synthèmes. Or les synthèmes sont en quelque sorte des unités lexicales dont la particularité est d'appartenir à une classe de morphèmes

comme la classe des noms en ce qui concerne *jument* et *truie*, tout en étant formées de plusieurs morphèmes. Si ce sont des combinaisons de morphèmes qu'il faut assimiler à des unités lexicales minimales, il serait contradictoire d'assimiler inversement en même temps d'éventuelles unités lexicales à ces combinaisons de morphèmes particulières que sont les synthèmes. Il convient donc de dire que *jument* est morphématiquement simple. Ce n'est pas un amalgame de deux morphèmes, mais un seul morphème lexical dont le signifié contient le sème (ou trait sémique distinctif) de «femelle», lequel est, par ailleurs, tout le signifié du morphème suffixé *-esse*.

**4. Le morphème zéro (ou à signifiant zéro):** Une autre complication de l'analyse morphématique, qui, elle, n'est pas, à proprement parler, une forme de non parallélisme entre les signifiants et les signifiés, vient de ce qu'un signifié peut être associé non pas à aucun signifiant, mais à une absence de marque formelle. Les manuels d'analyse en morphèmes parlent alors facilement de morphèmes zéros. Il s'agit non pas de morphèmes qui n'ont pas de signifiant, (car un morphème doit, par définition, avoir un signifié et un signifiant), mais de morphèmes qui ont pour signifiant une absence de marque formelle, et qu'il serait donc plus juste ou plus clair d'appeler morphèmes à signifiant zéro, plutôt que morphèmes zéros.

Par exemple, la forme verbale *nous courons*, où nous avons précédemment identifié deux morphèmes, à savoir le morphème à signifiant discontinu /nu...  $\emptyset$  «nous» et le lexème /kuR/ «courir», semble n'être formée que par la somme des signifiants de ces deux morphèmes. Or l'analyse scolaire de cette forme verbale est beaucoup plus complexe. Elle ne parle pas simplement de la première personne du pluriel du verbe *courir*, mais de la première personne du pluriel de l'indicatif présent actif du verbe *courir*. Que faut-il faire de ces trois catégories supplémentaires de présent, indicatif et actif, qui manifestement ne correspondent chacune à aucun segment formel particulier? Toute la difficulté du problème posé vient de ce que l'absence de marque formelle peut recevoir deux interprétations différentes, c'est-à-dire deux descriptions morphématiques différentes: soit elle est significative et doit donc être considérée comme le signifiant d'un morphème, soit elle n'est porteuse d'aucune signification particulière et correspond donc tout simplement à une absence de morphème.

Mais le morphème dit zéro a lui-même reçu des définitions différentes, suivant le type d'absence de marque formelle que l'on acceptait de considérer comme le signifiant d'un morphème. On pourrait parler d'une définition minimaliste et d'une définition maximaliste (cf. Touratier, 1996, 71-100).

**a. Position minimaliste:** Pour éviter probablement la prolifération des morphèmes à signifiant zéro, certains linguistes prudents, comme H. Gleason, se donnent la règle méthodologique suivante: "sauf s'il se révèle plus tard être un allomorphe d'un morphème qui a des formes visibles, il faudra toujours éliminer de la description finale"

(Gleason, 1969, 63) les zéros que l'on aura été amené à introduire provisoirement au cours de l'analyse.

Appliquée au verbe français, cette consigne oblige à considérer que ni le présent ni l'indicatif ne sont des morphèmes, puisqu'ils ne voient jamais alterner leur absence de marque formelle avec une marque différente de zéro. De fait le zéro que l'on est provisoirement amené à poser quand on fait commuter des présents avec des imparfaits comme dans

/nu kuRØ/ «nous courons» ~ /nu kuRjØ/ «nous courions», /Z@ SâtØ/ «je chante» ~ /Z@ Sâtɛ/ «je chantais», «il aime» /il ɛmØ/ ~ «il aimait» /il ɛmɛ/

n'alterne jamais, dans la conjugaison française, avec une marque formelle quelconque, et doit, dans ces conditions, être supprimé de la description définitive du système verbal français. Pour H. Gleason, il n'y aurait donc dans *nous courons* aucun morphème zéro de temps.

Par contre, pour reprendre des exemples de H. Gleason, les zéros que l'on admet lorsqu'on oppose le pluriel au singulier dans

These sheep are... «Ces moutons sont...» ~ This sheep is... «Ce mouton est...»

ou le prétérit au présent dans

He cut «Il coupa» ~ He cuts «Il coupe», He hit «Il frappa» ~ He hits «Il frappe»

doivent être maintenus dans la description finale de l'anglais; car le premier est un allomorphe du morphème /z/ de «pluralité», et le second alterne avec le signifiant /d/ du morphème de prétérit que l'on a par exemple dans

He walked /w@kt/ «il marcha» ~ He walks «il marche», He discovered /dis'k@v@d/ «Il découvrit» ~ He discovers «Il découvre», etc.

Quant au zéro de singulier, il n'est, pour H. Gleason, pas plus un morphème que le zéro de présent, puisque, comme lui, il n'alterne jamais avec une forme visible.

**b. Position maximaliste:** A l'opposé, d'autres linguistes, comme Eugene Nida, estiment qu'il existe deux sortes de morphèmes à signifiant zéro: à côté de l'absence significative dans une série de variantes, à laquelle seule Gleason reconnaît le statut de morphème et qu'Eugene Nida appelle "le zéro allomorphique", ils admettent ce qu'Eugene Nida appelle un "zéro morphémique", qui, lui, a toujours un signifiant zéro et se définit comme "une absence significative non dans une série de variantes, mais dans une série de morphèmes" (d'après Nida, 1967<sup>10</sup>, 46). Ce "zéro morphémique" correspond très exactement à ce que l'école genevoise a appelé "signe zéro" (cf. par exemple Bally, 1922, 2:

"dans tout paradigme grammatical, lorsqu'une forme dépourvue de morphème est nécessairement liée à un ensemble de formes qui en sont pourvues, l'absence de signe dans le premier cas est interprétée comme valant, non pas zéro signe, mais signe zéro").

Les tenants de cette position maximaliste sont alors conduits à admettre que le présent et l'indicatif sont des morphèmes, l'un temporel et l'autre modal, qui ont toujours un signifiant

zéro, puisqu'ils appartiennent l'un à la série des temps et l'autre à la série des modes. Le présent s'oppose en effet aux morphèmes qui ont pour signifiant l'Imparfait, le Futur ou le Passé simple, et l'indicatif s'oppose au moins au morphème modal qui a pour signifiant le Subjonctif. Ils admettent également que le singulier est un morphème de nombre qui s'oppose en français ou en anglais au morphème de pluralité. Eugene Nida précise même que dans ces conditions le lexème "*sheep* aurait au singulier un zéro morphémique, et au pluriel un zéro allomorphique" (d'après Nida, 1967<sup>10</sup>, 46).

**c. Solution pratique?** Ces deux positions extrêmes et opposées ont l'inconvénient de n'être plus ou moins que des pétitions de principe, qui sont affirmées sans véritable argumentation. Et l'on hésite à trancher en faveur d'une seule des deux; car les deux semblent contenir une part de vérité. De fait, il est vraisemblable qu'une partie des zéros invariants que la commutation fait apparaître au cours de l'analyse ne correspond pas à des morphèmes, et doit, selon le point de vue minimaliste, être finalement supprimée. Mais inversement rien n'empêche, a priori, que certains des zéros invariants puissent être le signifiant d'authentiques morphèmes. D'un autre côté, il est probablement faux que toute absence formelle qui commute avec des morphèmes est nécessairement un morphème à signifiant zéro; car cela reviendrait à assimiler abusivement tout paradigme à une classe de suites, et à récuser ainsi la notion de "modèle" d'un paradigme, les différentes suites appartenant à un même paradigme étant forcément censées contenir le même nombre de morphèmes. On considère en effet comme le modèle d'un para-

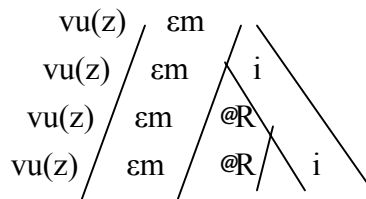


fig. 1

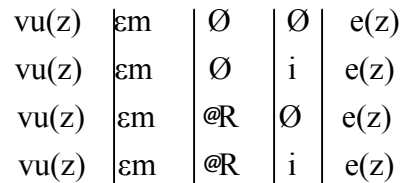


fig. 2

digme la suite la plus courte parmi les suites de morphèmes qui appartiennent à un même paradigme (cf. Wells, 1970, 63; Dubois et al., 1973, 322), par exemple *vous aimez* dans le paradigme de la figure 1. Si toute absence qui commute avec des morphèmes était un morphème à signifiant zéro, le paradigme de la figure 1 serait alors une classe de suites comme dans la figure 2, et n'aurait pas, à proprement parler, de modèle. Il est donc probable que la position maximaliste postule plus de morphèmes qu'il n'y en a en réalité, s'il est possible que la position minimaliste en postule moins qu'il y en a.

A vrai dire, seule une étude sérieuse au niveau des signifiés permettrait de savoir ce qu'il en est exactement, et donc de trancher entre ces deux positions théoriques. Dans les cas en effet où l'absence de marque formelle est effectivement significative et correspond manifestement à une signification aussi repérable que précise, il faudra bien admettre que

l'absence de marque formelle est le support de cette signification, et par conséquent le signifiant d'un morphème qui sera donc un zéro morphémique. Et dans les autres cas, on aura affaire à une absence de signifié qui va de pair avec une absence de signifiant, et par conséquent à une absence de morphème.

**d. Le cas du présent:** A titre d'exemple, voyons ce qu'il en est pour la catégorie traditionnelle de présent. A priori, elle semble bien correspondre à une signification particulière, si du moins on se fie aux grammaires scolaires, qui lui reconnaissent des valeurs nombreuses et même contradictoires, dont les unes semblent temporelles et les autres non temporelles.

Au point de vue temporel, les grammaires admettent que le présent indique les trois époques différentes de l'actuel, du passé et du futur, qui théoriquement s'excluent mutuellement. Et si les grammaires ont privilégié la première de ces époques dans la dénomination qu'elles ont donnée au présent, cela vient probablement de ce que ce temps est le seul de tous les temps à pouvoir présenter la valeur d'actuel.

A côté des trois valeurs chronologiques, théoriquement incompatibles et exclusives les unes des autres, d'actuel, passé et futur, le présent peut exprimer des valeurs qui ne sont pas à proprement temporelles, mais que les grammaires essaient tant bien que mal d'assimiler ou de rattacher à des valeurs temporelles. Il y a ce qu'on appelle le "présent d'habitude ou de répétition" et ce qu'on appelle le "présent gnomique ou permanent".

**Explications psychologisantes:** Tout le problème est maintenant d'expliquer ces différentes valeurs, c'est-à-dire de faire une théorie qui permette de comprendre comment ces différentes valeurs se rattachent à un seul et même signifié. Il faut reconnaître qu'il est rare de voir les grammaires proposer une explication théorique. Quand elles le font, elles donnent volontiers des explications d'ordre psychologique, qui sont plus rhétoriques que conceptuellement satisfaisantes. C'est le cas de Gustave Guillaume (cf. Guillaume, 1964, 210-213; 1965, 52-53 et 59-60) ou de Wagner et Pinchon, qui disent par exemple:

"Le présent est la forme au moyen de laquelle le locuteur ou le narrateur exprime tout ce qui constitue son actualité, tout ce qui s'y rattache. Cette actualité peut être étroite, momentanée, c'est-à-dire coïncider avec l'instant où le locuteur parle. Mais on actualise aussi par la force de la mémoire ou de l'imagination des choses passées ou à venir qui s'expriment alors au présent" (Wagner & Pinchon, 1962, 344, § 397).

Si la première idée ici développée ne manque pas de justesse, la seconde n'est qu'un jeu de mot. Car que peut vouloir réellement dire cette actualisation du passé par la mémoire? Le passé ne saurait être pris pour du présent. Exprimé au présent, il est seulement sorti de l'oubli, tout en continuant à être expressément appréhendé comme du passé, c'est-à-dire comme essentiellement différent du présent. Il n'est donc pas à proprement parler actualisé, ni même réactualisé. Il reste du passé. Tout au plus est-il présenté de façon plus vivante, c'est-à-dire

"pleine de vie" non pas au sens propre de "en vie", mais au sens figuré de "pittoresque, intéressante".

**Explications phonologisantes:** Les linguistes aussi ont cherché à expliquer les différentes valeurs du présent en s'inspirant de la théorie des oppositions privatives qu'ont proposée les phonologues. On a donc voulu voir dans le prétendu présent le terme non marqué des oppositions temporelles. Et Jakobson a admis qu'il y avait, pour ce terme non marqué, deux façons de nier la signification du terme marqué, l'une correspondant à la "non-affirmation de la propriété sémantique A du terme marqué", et l'autre à l'"affirmation de la propriété non-A" (cf. Jakobson, 1963, 185). Mais ces deux façons de nier n'en représentent pas moins deux valeurs différentes, à savoir d'une part une absence de la signification du terme marqué, c'est-à-dire en fait une absence de toute signification, et d'autre part une signification contraire à celle du terme marqué. Et ces deux valeurs ne peuvent absolument pas être considérées comme deux réalisations particulières d'un seul et même signifié. Une telle théorie explicative revient finalement à attribuer en même temps au terme non marqué deux analyses morphématiques qui théoriquement s'excluent l'une l'autre: dans un cas il correspond à une absence de morphème, et dans l'autre, c'est un morphème à signifiant zéro.

**Explication énonciative:** La seule solution non contradictoire consiste à dire que le terme dit non marqué d'une opposition significative n'a, dans tous les cas, ni signifié ni signifiant et correspond donc toujours à l'absence du morphème présenté par le ou les termes dits marqués. Ainsi le temps appelé présent en français est une forme verbale comme *nous courons* qui ne contient pas le morphème de signifiant /i/ et de signifié «non actuel» que présente *nous cour-i-ons*, ni non plus le morphème de signifiant /R/ et de signifié «prospectif» que présente *nous cour-r-ons*. Bref, il s'agit d'une forme verbale qui ne contient que deux morphèmes, à savoir le morphème à signifiant discontinu /nu... Ø/ et le morphème lexical /kuR/.

Et les différentes valeurs temporelles ou non temporelles que les grammaires scolaires ont l'habitude de reconnaître au présent doivent alors s'expliquer comme étant des valeurs non pas du verbe au présent lui-même, mais de l'énoncé dans lequel se trouve le verbe au présent. En d'autres termes, ce n'est pas le verbe au présent qui signifiera expressément telle ou telle valeur temporelle, mais c'est l'énoncé au présent qui sera situé dans le temps par l'une ou l'autre de ses données énonciatives. Et par ses données énonciatives, il faut entendre soit un élément de son contexte antérieur, soit la situation énonciative elle-même dans laquelle il apparaît, soit enfin la situation référentielle que désigne son contenu.

C'est en effet dans un type particulier d'énonciation qu'on peut appeler, à la suite de Benveniste, une énonciation de discours qu'apparaît le présent à valeur prétendument d'actuel. On entendra par énonciation de discours "toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière" (Benveniste, 1966, 241-242), et dont les références spatio-temporelles sont le ici et

maintenant du locuteur. Par contre c'est dans un autre type d'énonciation, qu'avec Benveniste, on peut appeler "l'énonciation historique" ou "le récit <d>événements passés" (Benveniste, 1966, 238 et 239) qu'apparaissent les énoncés au présent à valeur prétendument passée. Benveniste caractérise cet autre type d'énonciation par le fait qu'il n'y a "aucune intervention du locuteur dans le récit" (Benveniste, 1966, 239), intervention du locuteur en tant que locuteur bien entendu, et par le fait que les procès actuels y sont exclus (cf. Benveniste, 1966, 245), le narrateur ayant pris ses distances par rapport aux coordonnées spatio-temporelles de sa propre énonciation. C'est alors le simple fait de se trouver dans une énonciation historique qui suffit à rejeter hors de l'actualité le contenu des énoncés au présent, soit que le narrateur ait signalé expressément qu'il commençait une histoire à l'aide d'une formule comme:

Il était une fois, etc.

soit que l'on sache d'emblée qu'on va écouter un récit.

Le présent à valeur prétendument de futur apparaît quand, dans une énonciation de discours, il ressort de la situation énonciative elle-même que l'énoncé ne peut concerner qu'un temps postérieur au moment de la parole. C'est le cas de l'enfant qui répond à l'injonction de sa mère: "A table!" par "Je viens", mais qui continue à jouer. Son énoncé ne peut que vouloir dire: "Je viens presque tout de suite, ou dans quelques instants", c'est-à-dire "quand j'aurai fini de jouer". C'est encore l'exemple célèbre du métro que rapporte Marouzeau:

"On demande en se faulant dans la presse pour parvenir à la sortie d'un wagon de métro: *Vous descendez, Monsieur?*" (Marouzeau, 1963, 147).

Si le métro est en train de rouler, cela veut dire: "Vous descendez à la prochaine (station)?" Il s'agit donc d'un fait futur. L'interlocuteur qui voudrait faire de l'esprit n'interprétera pas l'énoncé en fonction de la logique de la situation, mais en fonction d'une partie seulement des données situationnelles et dira, un peu provocateur: "Non! je ne suis pas fou: le métro n'est pas arrêté" ou plus finement: "Non, pas maintenant; mais je descendrai à la prochaine". Remarquons que, même sans faire de l'esprit, l'interlocuteur pourrait répondre à "Vous descendez, Monsieur?" par "Non, mais je descendrai", ce qui veut dire, comme l'explique Marouzeau: "ce n'est pas <à la prochaine> que je descends normalement, mais je descendrai <quand même> pour dégager la sortie, quitte à remonter ensuite" (Marouzeau, 1963, 147). Une telle opposition n'est possible que parce que l'énoncé au présent qui désigne une action à venir ne signifie pas expressément le futur. Il est donc possible de lui opposer un vrai futur, c'est-à-dire un énoncé qui exprime linguistiquement le futur, et cela sans faire le moindre jeu de mot.

Quand enfin aucun élément du contexte ou de la situation énonciative ne situe le contenu de l'énoncé à un moment particulier du temps et que ce contenu a une portée générale ou abstraite, l'énoncé au présent prend alors le ton gnomique de ce que les grammairiens appellent volontiers l'affirmation d'une vérité générale. Mais cela est manifestement dû au contenu même de l'énoncé et non à son verbe au présent.

C'est par conséquent à partir non pas du signifié introuvable d'un éventuel morphème d' «actuel», mais à partir de particularités des données énonciatives qu'il est possible de trouver une explication non contradictoire des prétendues valeurs reconnues au présent. Et l'on peut même préciser que c'est parce que le temps traditionnellement appelé présent n'a aucun morphème temporel et est une simple étiquette sur une bouteille vide que les énoncés au présent peuvent être énonciativement ou contextuellement situés dans et hors de n'importe quel moment chronologique. N'ayant aucun morphème, il n'apporte aucun signifié susceptible d'exclure telle ou telle signification temporelle contraire. Donc dans *nous courons* il n'y a aucun morphème temporel.

On pourrait montrer que l'indicatif et l'actif ne sont pas plus que le présent des morphèmes à signifiant zéro, ce qui veut dire que dans *nous courons* il n'y a finalement pas de zéro morphémique, mais seulement deux morphèmes, à savoir le morphème grammatical de personne /nuz... Ø/ et le morphème lexical /kuR/.

**5. Les formes de remplacement:** Un signifié peut avoir pour signifiant non pas un segment formel considéré en lui-même, mais le remplacement d'un segment formel par un autre segment formel.

**a. Le prétérit allemand :** Comment analyser par exemple les prétérits allemands du type:

ich sang «je chantais»

du verbe *singen* «chanter»? Martinet envisage la possibilité d'y voir un amalgame du lexème «chanter» et du morphème de «passé» (cf. Martinet, 1967<sup>2</sup>, 102-103). Mais cette analyse n'est pas vraiment acceptable, dans la mesure où la différence formelle entre ce prétérit et le présent *ich singe* «je chante» est parfaitement localisable. C'est manifestement la présence d'une voyelle /a/ qui indique que *ich sang* est un prétérit, autre analyse également envisagée par Martinet (cf. 1967<sup>2</sup>, 102-103). Mais si on admet, comme nous l'avons fait précédemment, que le prétendu présent n'est qu'une absence de morphème, on ne peut pas associer le signifié «chanter» à un signifiant discontinu /z...ŋ/, à l'intérieur duquel s'intercaleraient un morphème /a/ de «passé» ou un morphème /i/ de «présent». Il ne resterait plus qu'à postuler que le lexème «chanter» connaît deux allomorphes, un allomorphe continu /ziŋ/ et un allomorphe discontinu /z...ŋ/, qui n'apparaîtrait que dans le contexte du morphème de «passé» ou du participe dit passé. Cependant comme cette forme de prétérit se retrouve dans un certain nombre d'autres verbes allemands, tels que:

binden «lier», band, gebunden; dringen «pénétrer», drang, gedrungen; finden «trouver», fand, gefunden; trinken «boire», trank, getrunken; etc.

et comme ce sont uniquement des verbes dont le signifiant du lexème contient une voyelle de timbre /i/, on trouve plus explicatif et aussi plus juste de postuler que ce n'est pas seulement la

voyelle /a/ qui indique le passé, mais le remplacement d'un /i/ du signifiant du lexème par la voyelle /a/. On parle alors d'une forme de remplacement (cf. Gleason, 1967, 61-62), ce que l'on note de la façon suivante:

/a ← (i)/

formule qui se lit: la voyelle /a/ remplace /i/. On analysera alors *ich sang* en trois morphèmes parfaitement isolables, à savoir le morphème de personne /iç/ «je», le lexème verbal /ziŋ/ «chanter», plus la forme de remplacement /a ← (i)/, qui est un allomorphe du morphème /t/ de «passé» que l'on a par exemple dans les verbes dits faibles ou réguliers comme

*ich mach-t-e* «je faisais» / *ich mach-e* «je fais».

On remarquera que les verbes comme *binden* présentent au prétérit la variante non discontinue du morphème de Personne1 /iç/, alors que les verbes réguliers ont le même allomorphe discontinu qu'au présent /iç...@/.

**b. Encore le morphème de «pluralité» anglais :** Le morphème de «pluralité» présente, en anglais, d'autres allomorphes que /z/ et /@n/ qui sont justement des formes de remplacement. C'est ainsi que l'on trouve

/e ← (ae)/ pour les lexèmes *man* «homme», et *woman* «femme»

/ij ← (u)/ pour *foot* «pied», *tooth* «dent», et *goose* «oie»

/aj ← (aw)/ pour *mouse* «souris» et *louse* «pou ; salaud».

Pour avoir le droit de parler d'une forme de remplacement comme signifiant d'un morphème, il faut que plusieurs lexèmes présentent la même particularité morphologique. Dans le cas contraire, il est préférable de parler d'un amalgame.

**c. Règle de variation morphologique :** La présence du morphème de «pluralité» entraîne pour certains lexèmes anglais des variations que H. Gleason traite comme des formes de remplacement. C'est ainsi que les lexèmes *life* «vie», *leaf* «feuille» et *wolf* «loup» sonoriseront leur consonne finale devant le morphème de «pluralité» en vertu de la forme de remplacement

/v ← (f)/

(cf. Gleason, 1969, 81). Il nous semblerait préférable de réserver le concept de forme de remplacement pour les cas, comme le prétérit allemand ou le pluriel anglais, où la modification formelle représente le signifiant d'un morphème. Mais dans les cas comme *lives* / *life*, où la modification formelle n'est qu'une variation allomorphique d'un morphème, on postulera plutôt une règle de variation morphologique

/f/ → /v/ / — + «pluralité»

c'est-à-dire le phonème /f/ est remplacé par un phonème /v/ quand il se trouve devant le morphème de «pluralité». Il s'agit d'une règle morphologique, et non pas phonologique, pour deux raisons. D'abord elle concerne le phonème /f/ final d'un certain nombre de lexèmes qui

sont des noms, ce qui n'est pas un conditionnement proprement phonologique. Ensuite elle s'applique dans le contexte immédiat du morphème de «pluralité». Cette seconde condition n'est pas nécessaire, si la première l'est. Car le contexte de la variation morphologique pourrait bien n'être que la présence de certains phonèmes, comme dans le cas de la variation /e/ du morphème français /ez/ de «pluralité». Ce qui compte pour que l'on puisse parler d'allomorphie, c'est que la variation affecte le signifiant d'une classe particulière ou même simplement d'une série particulière de morphèmes, et non un son ou un groupe de sons en tant que simples unités phoniques.

Comme dans le cas de *life* «vie» / *lives* «vies», on pourrait être tenté de décrire le pluriel en *-aux* des lexèmes comme *cheval* à l'aide d'une forme de remplacement du segment final *-al* du lexème par un segment *-aux*, à savoir /o ← (al#)/. Mais il est préférable d'y voir une application de la règle de variation morphologique

/al+ / → /o/ — Consonne

qui explique aussi *amirau-té* / *amiral*, *loyau-té* / *loyal*, *royau-té* / *royal*, *papauté* / *papal* etc. Car cette variation n'est pas le signifiant du morphème de «pluralité», mais accompagne seulement ce morphème. Nous avons vu précédemment que le morphème de pluriel avait en français le signifiant /ez ~ e/ affectant non pas le nom, mais son article :

/l-ez ami/ «les amis», /l-e ba/ «les chats»

Il doit en être de même dans /l-e S@vo/ «les chevaux», où l'on retrouve le signifiant /e/ du morphème de pluriel. Le changement de la finale du lexème n'étant pas à elle seule le signifiant du morphème de «pluralité», il s'agit donc d'une variation du lexème dans le contexte de ce morphème. Et comme cette variation n'est pas isolée, mais affecte la grande majorité des lexèmes qui se terminent en *-al*, elle relève bien d'une règle de variation morphologique.

**6. La composition et la dérivation:** Un problème délicat pour l'analyse en morphèmes est posé par ce qu'en morphologie lexicale, on appelle traditionnellement la composition et la dérivation. On entend par là deux procédés de formation des mots, ces deux notions étant essentiellement liées à celle de mot. La dérivation se définit en effet comme le

"procédé par lequel on forme un mot nouveau en prenant pour base une racine, un thème, ou un mot existant. La dérivation procède habituellement par addition de suffixe (*nation*, *mation-al*) ou par substitution (*vant-er*, *vant-ard*)" (Marouzeau, 1969<sup>3.3</sup>, 71).

Quant à la composition, c'est la

"Réunion de plusieurs mots, dont chacun est dit *composant* [*Kompositionsglied* // *Componant* // *Componente*], en un mot nouveau dit *composé* [*Kompositum*, *Zusammengesetztes Wort* // *Compound* // *Composto*]" (Marouzeau, 1969<sup>3.3</sup>, 54).

La difficulté vient alors de ce que l'on ne peut pas transposer telles quelles les analyses de la morphologie lexicale dans une analyse en morphèmes, dans la mesure où les

premières travaillent sur les mots et la seconde sur les morphèmes. Et pourtant les grammairiens sont plus ou moins tentés de faire comme si tous les éléments premiers mis en oeuvre dans la dérivation et la composition étaient des morphèmes. Mais si on s'en tient bien à la définition théorique selon laquelle les morphèmes sont des unités significatives minimales, il est clair que tous les affixes et les radicaux identifiés par la morphologie lexicale traditionnelle ne sont pas forcément des morphèmes, faute, dans un nombre important de cas, de correspondre à une signification particulière.

**a. Le syntème:** Martinet a proposé une notion très utile pour résoudre ce problème; c'est la notion, non utilisée par tous les linguistes et inconnue des linguistes anglophones, de syntème.

"Un syntème, dit-il, est une unité significative, formellement et sémantiquement analysable en deux ou plus de deux monèmes, mais qui, syntaxiquement, entretient les mêmes relations avec les autres éléments de l'énoncé que les monèmes avec lesquels il alterne. En d'autres termes, tout syntème s'intègre à une classe de monèmes, et, du point de vue de la grammaire, les syntèmes ne constituent jamais une nouvelle classe d'unités significatives" (Martinet, 1979, 33).

Bref c'est une combinaison en quelque sorte figée de morphèmes, qui fonctionne comme un seul morphème et qui, malgré son caractère composite, appartient, comme tout morphème, à une classe de morphèmes. C'est donc une combinaison de morphèmes qui est l'équivalent d'un morphème unique.

•**Des exemples:** On peut donner comme exemples les dérivés diminutifs:

maisonnette, fillette, chevette, chansonnette, biquette, agnelet, cochonnet, etc.

Ces unités significatives sont formées d'un lexème qui ailleurs fonctionne comme un morphème libre, et d'un morphème de signifié «petit», qui, ne se retrouvant que dans des syntèmes, est un morphème lié — Cette opposition entre "forme libre" et "forme liée" est due à Bloomfield (1970, 152, 168 sqq.). Tous ces syntèmes fonctionnent comme des noms et appartiennent à la classe des noms. Autres exemples, les adjectifs composés comme:

indésirable, insoupçonnable, croyable, dirigeable, faisable, irritable

qui combinent un lexème verbal et un morphème de signifiant /abl/ et de signifié «qui peut être», auxquels les deux premiers ajoutent un troisième morphème de signifiant /'~/ et de signifié «pas». Ces syntèmes appartiennent à la classe de morphèmes des adjectifs, et fonctionnent comme de simples adjectifs.

Les syntèmes peuvent être aussi des mots composés comme:

casse-noisettes, tire-bouchon, essuie-mains, taille-crayon, lave-vaisselle, sèche-cheveux qui combinent un verbe et un nom pour former un constituant qui est finalement un nom, ou comme:

machine à laver, machine à écrire, table à repasser, fer à repasser, fer à souder, qui combinent un nom, un morphème de signifiant discontinu /a... Inf/ et de signifié «pour», et un lexème verbal, et forment ainsi une unité syntaxique en quelque sorte minimale qui appartient à la classe des noms.

•**Difficulté**: Il ne faut pas croire que la notion de syntème recouvre tout ce qu'on appelle traditionnellement dérivation et composition. Car il existe des mots composés ou dérivés qui semblent morphologiquement décomposables, mais qui ne sont pas pour autant analysables en plusieurs unités significatives minimales. Martinet signale en effet expressément que certains mots apparemment dérivés comme:

*fenaison, bouvier* ou *tablier*

ne sont pas des syntèmes.

"Sans doute peut-on, explique-t-il, par rapprochement avec *pendaison* ou *combinaison*, identifier, dans *fenaison*, un suffixe *-aison*, mais on ne pense pas à rapprocher *fenaison* de *faner* et il faut recourir à l'étymologie pour retrouver *foin* dans *fen-*. De même, à partir de *crémier*, *épicier*, *poissonnier*, on peut isoler dans *bouvier* un élément *bouv-*, mais son identité avec *boeuf* ne s'impose pas. Et si *tablier* s'analyse facilement, du point de vue formel, en *tabl-* et *-ier*, il n'est guère possible d'en déduire des sens actuels de ces éléments celui de *tablier* : «vêtement de protection». De ce fait, on sera peu tenté de pratiquer l'analyse de *tablier* et on y verra un simple monème comme *robe* ou *jupe*" (Martinet, 1979, 233-234).

Malheureusement, Martinet a donné de nombreux exemples de prétendus syntèmes qui sont fort contestables, ce qui a peut-être discrédité la notion même de syntème, pourtant très justement définie. Un certain nombre de ces prétendus exemples ne contiennent pas vraiment deux ou plusieurs morphèmes. Il a proposé par exemple *au fur et à mesure* (Martinet, 1975, 194), *beaucoup* (Martinet, 1975, 200), *chat-huant* (Martinet, 1975, 188), *électrophone* (Martinet, 1975, 188). Même si des locuteurs français et surtout, peut-être, étrangers sont tentés de retrouver dans ces exemples les mots *à* et *mesure*, les mots *beau* et *coup*, le mot *chat* ou le radical *électro-*, il est impossible d'attribuer un signifié au reste de ces mots composés.

De même, nous pensons que ni *chaise-longue* (Martinet, 1975, 189, 299) ni *chemin de fer* (Martinet, 1975, 185) ni *pomme de terre* (Martinet, 1975, 193) ne sont des syntèmes. Car si le locuteur français reconnaît assurément dans *pomme de terre* le signifiant des trois morphèmes *pomme*, *de* et *terre*, on ne peut pas dire que son signifié (à savoir «tubercule comestible») corresponde à la somme des signifiés de ces trois morphèmes — d'autant que *pomme* à la création de l'expression avait encore le sens général de «fruit», et non pas le sens particulier de «fruit du pommier» qu'il a aujourd'hui, l'expression *pomme de terre* n'étant alors que la traduction française de lat. *malum terrae* «fruit de la terre»—, même si, à

la réflexion, l'usager peut sentir un certain rapport sémantique, d'ailleurs métaphorique, entre le sens de *pomme de terre* et celui des trois morphèmes en question. De même, la *chaise-longue* (c'est-à-dire, d'après *Le Nouveau Petit Robert*, «siège pliable à inclinaison réglable permettant de s'allonger») n'est pas une *chaise*, si elle est effectivement *longue*, à moins de dire que le lexème *chaise* signifie seulement «siège» quand il est combiné avec l'adjectif *longue*. Il nous semble donc préférable de voir dans *chaise-longue* ou *pomme de terre* non pas un syntème, mais un seul morphème, lequel est morphologiquement, mais non morphématiquement complexe.

•**Importance de la notion:** Malgré son maniement parfois délicat, la notion de syntème est très importante pour l'analyse syntaxique. Car, comme le fait remarquer André Martinet, c'est une "unité syntaxique minimale" (Martinet, 1979, 188); et, en tant que tel, il "f<ait> l'objet d'un choix unique au cours de la construction syntagmatique de l'énoncé <...>, par exemple *indésirable* <...> s'emploie dans les mêmes conditions syntaxiques que des monèmes uniques comme *mauvais* ou comme *truand*" (Martinet, 1979, 199).

Cela est important, surtout si l'on définit les fonctions syntaxiques de façon purement structurale et constructionnelle. Si par exemple la fonction syntaxique d'épithète est définie comme le fait pour un adjectif d'être l'expansion d'un N, la notion de syntème permet de dire que la combinaison de morphèmes qu'est *indésirable* est bien l'expansion d'un N dans

c'est un individu indésirable

exactement comme l'est le morphème adjectival *mauvais* dans:

c'est un individu mauvais

ou que l'adjectif *rouge* est l'expansion de la combinaison de morphèmes *maisonnette* dans

J'ai vu une maisonnette rouge

exactement comme il l'est l'expansion d'un nom dans:

J'ai vu une maison rouge.

La notion de syntème permet de comprendre que des combinaisons de morphèmes puissent malgré tout, former une unité qui est syntaxiquement équivalente à un morphème.

**b. "Mots construits" et "mots complexes non construits" :** Danielle Corbin, qui a véritablement fondé l'étude de la morphologie dérivationnelle du français, développe un point de vue comparable, quand elle oppose deux sortes de mots qu'elle appelle les "mots construits" et les "mots complexes non construits".

Se situant dans un cadre théorique apparemment différent, elle part des mots français comme d'une donnée empirique, estimant qu'ils ont des propriétés en commun avec les morphèmes, et que "la propriété <...> différentielle" à retenir "est celle de la non-autonomie syntaxique apparente du morphème" (Corbin, 1987, 182). Mais elle pose comme principe

"que si un segment ininterprétable figure dans un mot complexe en position basique ou affixale, alors ce mot complexe ne peut être analysé comme construit, et que, réciproquement, dans un mot analysé comme construit, tous les segments auxquels on peut donner le statut de morphèmes sont interprétables" (Corbin, 1987, 236).

Ceci veut dire d'abord que le morphème est une unité significative, puisqu'il peut toujours recevoir une interprétation, d'autre part que les mots complexes ne peuvent qu'être totalement décomposables en morphèmes, et ce sont des "mots construits", ou être partiellement ou pas du tout analysables en morphèmes, et ce sont des "mots complexes non construits". Car l'auteur convient

"d'appeler <I>e type de mots qui ont une certaine structure interne formelle et sémantique, mais qui ne remplissent pas toutes les conditions pour que cette structure soit identifiée à celle d'un mot construit, des mots complexes non construits" (Corbin, 1987, 188).

Tel est le cas d'un mot comme *carpette* «petit tapis», qui a "toutes les propriétés d'un mot construit", mais où le segment initial *carpe-* ne peut pas "être identifié comme une base" (Corbin, 1987, 188), puisque le mot complexe *carpette* n'a sémantiquement rien à voir avec le mot simple *carpe*, qui est une «sorte de poisson». Au contraire, *maisonnette* est un mot complexe qui contient l'unité significative *maison*, et lui ajoute un suffixe *-ette*, associable à la signification de «petit». C'est l'exemple même du "mot construit".

On peut donc dire que le "mot construit" de Danielle Corbin est ce que Martinet appelle un syntème. Il est d'ailleurs intéressant de constater que ces deux auteurs en donnant comme exemple l'un de "mot construit" et l'autre de syntème le même mot *maisonnette* confirment en quelque sorte empiriquement cette équivalence. D'autre part le "mot complexe non construit" de Danielle Corbin n'est qu'un morphème : à la différence du syntème, il est morphématiquement simple, si, comme le syntème, il est morphologiquement complexe.

Examinons au moins deux autres types de "mots construits" étudiés par Danielle Corbin qui ne sont pas aussi transparents que le type *maisonnette*.

•"**Mots construits" du type *humour* / *humoriste***: Dans un "mot construit" comme *humoriste*, on retrouve le même suffixe *-iste* avec le signifié «qui fait, pratique N» (N désignant le radical) que dans *algébriste*, *gréviste*, *artiste*, *touriste*, *bouliste* par rapport à *algèbre*, *grève*, *art*, *tour* et *boule* ; mais la variation *o* / *ou* par rapport à *humour* "ne peut pas s'expliquer phonologiquement; en effet elle n'est pas automatique dans des contextes semblables: *calembour* / *calembouriste* et non \**calemboriste*. Pourtant elle se retrouve dans d'autres paires de mots formellement et sémantiquement reliables, comme:

*fourmi* / *formique*, <...> *couronne* / *coronal*, (Corbin, 1987, 14), *douleur* / *dolorisme* «doctrine qui attribue à la douleur une valeur morale», *doloriste*, *indolore* «qui ne cause pas de douleur», *endolorir* «rendre douloureux», et *couleur* / *coloriste* «qui s'exprime

par la couleur plutôt que par le dessin» (cf. Corbin, 1987, 321), *colorant* «produit qui colore», *coloré* «qui a de la couleur», *incolore* «qui n'a pas de couleur», etc.

Danielle Corbin admet donc justement une règle de variation morphologique qui remplace le phonème /u/ par /O/, quand un lexème comme *humour* entre dans un syntème, et qui par conséquent fait apparaître une variante /ymOR+/ quand ce lexème est au voisinage d'une frontière de morphème (notée +) et non plus d'une frontière de mot (notée #).

•**Quelques autres règles morphologiques du français:** Danielle Corbin a ainsi identifié un certain nombre de règles morphologiques de variation du français, dont voici quelques exemples :

-l'alternance *-eur* / *-our-* quand un lexème nominal qui se termine en *-eur* entre en composition (soit /œR/ → /uR/ / — +, c'est-à-dire le segment phonique /œR/ devient /uR/ devant une frontière de morphème), d'où les couples:

douleur / douloureux, langueur / langoureux, rigueur / rigoureux, saveur / savoureux, vigueur / vigoureux" (Corbin, 1987, 751)

-l'alternance /@v/ ~ /Ep/ quand un lexème verbal dont la finale est en /@v/ se trouve dans un syntème (soit /@v/ → /Ep/ / — +), comme dans:

décev(oir) / déception, concev(oir) / conception, concepteur, percev(oir) / perception, percepteur, recev(oir) / réception, récepteur (Corbin, 1987, 768)

ou bien

-l'alternance /ε ~ a / qui affecte la voyelle accentuable des adjectifs et des noms (soit /ε/ → /a/ / — +), et est largement attestée dans le lexique:

vain / vanité, clair / clarté, nain / nanisme, caisse, / cassette, faim / famine (Corbin, 1987, 189); mer / marin, réel / réalité, réaliser, réalisme, sel / saler, salière, -el / -al-, -ien / -ian-, -ier / -(i)ar- (Corbin, 1987, 746-747)

-l'épenthèse d'une voyelle /y/ quand un lexème nominal dont le signifiant se termine par une consonne suivie d'une latérale (soit /Consl/ → /Consyl/ / — +), ce qui donne

angle / angulaire, fable / fabuleux, furoncle / furonculose, miracle / miraculeux, muscle / musculaire, etc. (Corbin, 1987, 762)

ou encore

-la troncation du morphème adjectivant /ik/ quand un verbe est dérivé d'un adjectif en *-ique* (soit +/ik/ → Ø / — +) comme dans:

alcoolique / alcooliser, atomique / atomiser, évangélique / évangéliser, poétique / poétiser, démocratique / démocratiser, schématique / schématiser, etc. (d'après Corbin, 1987, 355)

/alkOlize/ étant par conséquent une suite phonématique /alkOl+ Ø +ize/.

Il est clair qu'une des difficultés de ces règles morphologiques de variation, du moins lorsqu'elles ne concernent qu'un phonème, c'est de ne pas les prendre pour des règles de variation phonologique.

• **"Mots construits" du type jeu / ludique**: Dans le mot *ludique* «relatif au jeu», on retrouve manifestement le suffixe adjectival *-ique* de *volcanique*, *atomique*, *algébrique*, par rapport aux noms *volcan*, *atome*, *algèbre*. Mais il n'existe pas de nom *\*lude*, auquel s'ajouterait ce suffixe. Et, comme le remarque Danielle Corbin, "un locuteur n'ayant pas mémorisé que *ludique* est l'adjectif associé à *jeu* n'est pas susceptible de le deviner" (Corbin, 1987, 15). Danielle Corbin refuse de dériver *ludique* de *jeu* (cf. 1987, 235), mais voit dans *lud-ique* un adjectif dérivé d'une entrée lexicale non libre qu'elle note *°lud(e)* (cf. 1987, 204, 296, 304), qui serait un synonyme du lexème *jeu*. Il s'agirait d'un phénomène de supplétion ; car Danielle Corbin part du principe que seule une "alternance ayant au moins deux occurrences sera considérée comme allomorphique" (Corbin, 1987, 293). Elle admet par exemple que *frère / fratern-el* est une allomorphie, et non une supplétion, parce qu'on retrouve la même alternance dans deux autres lexèmes, à savoir *père / patern-el* et *mère / matern-el*. Par contre l'alternance *jeu / lud-ique*, qui est isolée, est donc considérée comme un phénomène de supplétion.

Il est juste de postuler que /lyd/ dans *ludique* est le signifiant d'un morphème de signifié «jeu», puisque *lud-* commute dans ce contexte, et que l'on retrouve ce segment combiné avec d'autres morphèmes que *-ique* dans des mots comme *lud-isme* «activité ludique; recherche systématique du jeu» ou *ludothèque* «centre de prêt de jouets et de jeux» (*Le Nouveau Petit Robert*, 1993, 1309). Et il est vrai qu'il s'agit d'un phénomène historique de supplétisme : alors que le nom *jeu* est issu du latin *iocus* «plaisanterie, jeu», l'adjectif *ludique* a, lui, été formé à partir du mot latin de sens voisin *ludus* «jeu, amusement». Mais ce n'est pas une raison pour refuser de dire qu'au point de vue synchronique il s'agit de deux allomorphes d'un seul et même lexème. D'abord le supplétisme diachronique n'empêche nullement de considérer que les signifiants /al/, /va/ et /i/ sont trois variantes du même lexème «aller», alors qu'ils sont issues de trois verbes latins différents, à savoir respectivement *amb(u)lare* «se promener», *vadere* «marcher» et *ire* «aller, marcher». Ensuite s'il est ingénieux de voir dans *jeu* et *lud-* des lexèmes synonymes, il faut reconnaître que ce serait curieusement les seuls cas de synonymie totale ; car il est bien connu que les synonymes ordinaires ne sont que des quasi synonymes qui présentent toujours quelques différences de sens et d'emploi plus ou moins importantes. A vrai dire, ces deux signifiants qui correspondent à une même signification et qui sont en distribution complémentaire, puisque l'un est une forme libre et l'autre une forme liée, remplissent toutes les conditions qui permettent d'y voir deux allomorphes d'un même morphème. Ces allomorphes ont seulement la particularité de n'avoir aucun élément de signifiant en commun et d'être donc entièrement

différents, comme dans le cas du verbe français *aller*, du verbe latin «porter», qui se dit *fer(o)* à l'*infectum*, *tul(i)* au *perfectum* et *lat(um)* au supin, ou de nombreux verbes grecs dits irréguliers.

Danielle Corbin donne d'autres cas de cette prétendue supplétion où la différence entre les deux allomorphes est importante, sans être pour autant totale. Le nom *paganisme* «le fait d'être païen, c'est-à-dire de ne pas croire dans le dieu des chrétiens» contient une variante liée /pagan-/ du lexème «païen», qui est différente de la forme libre *païen*, mais qui a au moins en commun avec elle l'initiale /pa/. Le lien entre ces deux allomorphes relève aussi de l'histoire, mais n'est pas à proprement parler un fait de supplétisme diachronique: *païen* est le résultat de l'évolution populaire du mot latin *pagan-us*, alors que *paganisme* est une création savante faite à partir du même mot *paganus*, ce qui n'était pas le cas de *ludique*. Par contre l'allomorphe savant *pagan-* du lexème «païen», tout comme l'allomorphe *lud-*, n'apparaît que dans des synthèmes. On le retrouve dans le verbe *paganiser* «rendre païen» combiné avec le morphème verbalisant *-is-er* (cf. *banaliser*, *immortaliser*, *nationaliser*, *rationaliser*, etc.), et dans l'adjectif composé *pagano-chrétien* «qui se rapporte à la fois aux doctrines païennes et aux doctrines chrétiennes» (Lexis, 1994, 1313).

Le nom *virginité* est comparable à *paganisme*: il combine une variante liée *virgin-* de l'adjectif *vierge*, et le morphème nominalisant *-ité* que l'on trouve par exemple dans

assidu / assiduité, commode / commodité, dense / densité, fragile / fragilité, hostile / hostilité, obscur / obscurité, probe / probité, productif / productivité, valide / validité (Corbin, 1987, 174)

final / finalité, génial / génialité, grammatical / grammaticalité, territorial / territorialité (Corbin, 1987, 174), acide / acidité, fixe / fixité, rigide / rigidité, amène / aménité.

Cette variante liée a en commun avec la forme libre du même adjectif au moins les trois consonnes /v/, /R/ et /Z/. Elle appartient, elle aussi, au vocabulaire dit savant, étant un emprunt au latin médiéval *virginitas*, dérivé de *virgo*, *virginis* «vierge», d'où la forme libre *vierge* est phonétiquement issue, ce qui explique la ressemblance partielle entre les deux allomorphes.

Synchroniquement ces variations ne sont pas entièrement comparables à la variation du verbe «aller»: il faut connaître les trois allomorphes /va/, /al/ et /i/ pour pouvoir utiliser le lexème «aller», alors qu'on peut très bien utiliser les lexèmes «vierge», «païen» ou «jeu», sans connaître leur variante liée /viRZin/, /pagan/ ou /lyd/. Il faut apprendre en plus les synthèmes qui contiennent ces variantes particulières, ce qui pourrait expliquer que l'on soit alors tenté de parler de supplétion. Mais à vrai dire la situation est la même pour *fraternel* et *frère*, ainsi que pour *marin* et *mer* ou *dolorisme* et *douleur*. A chaque fois le signifiant particulier du lexème lié appartient au vocabulaire savant, c'est-à-dire au vocabulaire emprunté au latin (ou au grec, comme dans *hépat-ique* / *foie*, *épiscop-al* / *évêque*, *phon-ique* / *son*, etc.) et non issu régulièrement du latin, en l'occurrence *fraternus* «fraternel, de frère» (adjectif de *frater*, *fratris* «frère»), *mare* «mer», *dolor* «douleur». La véritable différence entre

l'allomorphie que présentent les lexèmes de *virginité*, *paganisme* ou *ludique* et celle des lexèmes de *fraternel*, *marin* ou *dolorisme* est celle que Danielle Corbin fait entre ce qu'elle appelle supplétion et ce qu'elle appelle allomorphie : la première forme de variation n'apparaît qu'à propos d'un seul lexème, alors que la seconde doit concerner au moins deux lexèmes différents (cf. Corbin, 1987, 293).

**c. Le segment morphologique:** Quand la composition ou la dérivation de la morphologie lexicale traditionnelle ne correspondent pas à une composition morphématique, nous proposons d'appeler segments morphologiques les différents éléments que les grammairiens identifient dans le signifiant morphématiquement indécomposable des mots dits composés ou dérivés. Cette notion permet de préciser les choses en disant par exemple que le "mot complexe non construit" *carpette* de Danielle Corbin est certes un morphème unique ; mais c'est un morphème qui a la particularité d'avoir un signifiant constitué de deux segments morphologiques, à savoir *carp-* et *-ette*.

On appellera donc segment morphologique toute "suite de phonèmes (en entendant pas suite de phonèmes aussi bien un seul phonème que plusieurs phonèmes) indépendante de son environnement, c'est-à-dire qui peut commuter dans l'environnement où elle se trouve et dont l'environnement peut également commuter" (Touratier, 1994, LIV). Mais il s'agit alors d'une commutation purement formelle, qui ne correspond pas en même temps à une différence partielle de signification. C'est ainsi qu'on dira que le lexème *chaise-longue* a un signifiant qui est formé de deux segments morphologiques, car le segment *longue* peut apparaître sans le segment *chaise*, et vice-versa:

Voici une chaise-longue / Voici une *histoire* longue / Voici une chaise-*basse*, etc.

Mais comme la signification de *chaise-longue* n'est pas la combinaison des significations des deux lexèmes que sont le nom *chaise* et l'adjectif *long*, il ne s'agit pas de commutations ayant une pertinence morphématique, mais seulement de commutations ayant une pertinence morphologique. La suite de phonèmes de *chaise-longue* représente donc le signifiant d'une unité significative minimale, d'un seul morphème, mais ce morphème a un signifiant complexe, qui est formé de deux segments morphologiques.

Dans le cas célèbre du verbe anglais *perceive*, Zellig Harris, qui donnait du morphème la définition que nous proposons pour le segment morphologique, voyait deux morphèmes; car *-ceive* [si:v] est indépendant de *per-* [p@], comme le montre l'existence des verbes:

*persist* [p@'sist], *perjure* [p@dj@] et *per-* indépendant de *-ceive*, comme le montrent les verbes:

*receive* [ri'si:v], *deceive* [di'si:v]

(cf. Harris, 1951, 161). Il s'agit bien là de deux segments récurrents et par conséquent de deux segments morphologiques. Mais il n'est pas possible d'associer au segment *per-* un signifié qui serait commun à

perceive «s'apercevoir», persist «persister», perjure «parjurer»  
ni à *-ceive* un signifié qu'on retrouverait dans:

perceive «s'apercevoir», receive «recevoir», deceive «tromper», conceive «imaginer». On est donc obligé de considérer que le signifiant /p<sup>h</sup>si:v/ et le signifié «s'apercevoir» représentent un signe minimal et donc un seul morphème dont le signifiant est formé de deux segments morphologiques.

La situation n'est pas la même en latin, pour les équivalents formels et sémantiques de la famille des verbes anglais cités par Zellig Harris. Car il existe un verbe simple *capi-o*, qui signifie «prendre»; et la signification des verbes composés est effectivement rattachable à celle de «prendre». Le verbe *re-cipi-o* signifie en effet «prendre en arrière, retirer» d'où «récupérer, recevoir»; *de-cipi-o*, «prendre, attraper», c'est-à-dire «prendre en faisant tomber dans un piège» (dictionnaire d'Ernout-Meillet, 1951, 171); *percipio*, «prendre, s'emparer» et notamment «percevoir (*auribus, oculis, aliquo sensu* par l'ouïe, la vue, par quelqu'un des sens)»; et *concipio*, «1. [pr.] prendre entièrement; 2. [fig.] admettre (recevoir) dans sa pensée, concevoir» (dictionnaire de Gaffiot). Il s'agit donc, en latin, de synthèmes, c'est-à-dire de lexèmes complexes qui combinent deux morphèmes, et non pas d'un seul morphème morphologiquement complexe, comme en anglais ou en français.

**d. unité morphologique:** Au concept de segment morphologique, qui correspond à ce que Harris appelait *morphemic segment* (cf. p. 6), il faut ajouter celui d'unité morphologique, pour désigner une classe de segments morphologiques en distribution complémentaire —que Harris appelait, à tort, nous semble-t-il, morphème. Pour donner des exemples, les deux segments morphologiques *-cep-* et *-cev-* représentent en français une même unité morphologique, à laquelle la tradition grammaticale n'a pas donné de nom particulier. Par contre, les segments *-i-* et *-ai-*, ainsi que *-ass-*, *-iss-* et *-uss-*, qui sont également en distribution complémentaire, constituent une unité morphologique que l'on peut désigner à l'aide du terme traditionnel d'Imparfait, en mettant toutefois une majuscule à l'initiale pour distinguer l'unité morphologique du temps (présentant justement cette unité morphologique) que la grammaire traditionnelle appelle imparfait: *je chant-ai-s* est en effet l'imparfait du verbe *chanter*. Et le temps ainsi dénommé a comme caractéristique formelle de contenir l'unité morphologique d'Imparfait (avec une majuscule), qui, en l'occurrence, est représentée par le segment morphologique *-ai-*.

Les unités morphologiques ne correspondent donc pas à des unités significatives. Ce sont seulement des unités formelles que la langue utilisent, seules ou à plusieurs, pour former le signifiant de ses morphèmes, lesquels sont, eux, des unités significatives ou unités

de première articulation minimales. Les concepts d'unité morphologique et de segment morphologique ont seulement l'intérêt de prendre acte et de rendre compte du fait qu'une suite de phonèmes puisse fort bien, tout en étant le signifiant inanalysable d'un morphème, être morphologiquement décomposable.

**e. Destin des synthèmes:** Dans la mesure où ils sont l'équivalent fonctionnel d'un morphème unique, les synthèmes ont en quelque sorte vocation à devenir, à plus ou moins longue échéance, des unités significatives minimales, c'est-à-dire de simples morphèmes. Ceci explique pourquoi des mots composés comme *pomme de terre* ou *fourchette* sont maintenant inanalysables en unités significatives plus petites, alors qu'ils étaient, lors de leur création, d'authentiques synthèmes, c'est-à-dire des combinaisons de morphèmes. La *pomme de terre* était un «fruit de la terre», et la *fourchette*, une «petite fourche», alors que pour un locuteur français actuel, *pomme de terre* s'oppose globalement à *carotte* ou *tomate*, et *fourchette* à *cueiller* ou *couteau*. Ils sont devenus purement et simplement des lexèmes, aussi inanalysables que les lexèmes auxquels ils s'opposent.